

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014

Les opérations d'Infrastructure Québec sont maintenant fusionnées à celles de la Société immobilière du Québec. La nouvelle Société québécoise des infrastructures (Section S-25) est née de cette fusion et les entités fusionnées ont été dissoutes.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



Stéphane Mercier
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Québec, le 5 juin 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de la statistique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, les états des résultats et du déficit cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

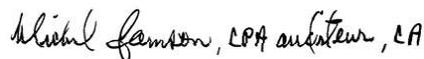
Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive de l'Institut de la statistique du Québec

En vertu de l'article 38 de sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, le résultat déficitaire cumulé au 31 mars 2014 de 1 407 698 \$ témoigne que l'Institut de la statistique du Québec a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 38 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011) n'ont pas été respectées.



Le vérificateur général du Québec par intérim,
Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 5 juin 2014

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	Budget	2014	2013
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	12 879 500 \$	13 017 288 \$	13 589 700 \$
Services rendus	12 500 074	12 272 541	14 680 752
Autres revenus	30 000	14 457	40 039
	<u>25 409 574</u>	<u>25 304 286</u>	<u>28 310 491</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	21 987 416	21 402 136	22 447 970
Honoraires professionnels	608 678	510 218	1 187 418
Loyers	2 052 858	2 056 058	2 040 595
Services et fournitures informatiques	626 428	717 032	663 402
Achats de données statistiques	222 885	298 927	398 291
Communications	453 365	367 199	533 543
Frais de déplacement et de séjour	299 325	218 699	158 395
Frais de bureau	117 668	98 691	131 774
Impression	147 927	147 151	124 625
Frais de formation	167 264	199 722	165 488
Amortissement des immobilisations corporelles	965 928	892 007	1 037 063
Autres charges	166 390	92 499	107 160
	<u>27 816 132</u>	<u>27 000 339</u>	<u>28 995 724</u>
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(2 406 558)	(1 696 053)	(685 233)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	288 355	288 355	973 588
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>(2 118 203)\$</u>	<u>(1 407 698)\$</u>	<u>288 355 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS

	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 085 078 \$	1 556 293 \$
Débiteurs (note 4)	3 889 513	2 486 853
Services rendus non facturés	2 412 841	3 842 790
	<u>7 387 432</u>	<u>7 885 936</u>
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus (note 5)	1 325 199	1 294 945
Revenus reportés	3 375 359	2 290 726
Provision pour indemnités de vacances dues aux employés	2 164 403	2 157 227
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 6)	11 970	24 514
Provision pour congés de maladie (note 7)	3 452 264	3 870 167
	<u>10 329 195</u>	<u>9 637 579</u>
DETTE NETTE	<u>(2 941 763)</u>	<u>(1 751 643)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	1 335 271	1 695 641
Charges payées d'avance	198 794	344 357
	<u>1 534 065</u>	<u>2 039 998</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ	<u>(1 407 698)\$</u>	<u>288 355 \$</u>

OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Stéphane Mercier
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

**ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS**

	Budget	2014	2013
Déficit de l'exercice	(2 406 558)\$	(1 696 053)\$	(685 233)\$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(772 234)	(531 637)	(438 088)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	965 928	892 007	1 037 063
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	661
	<u>193 694</u>	<u>360 370</u>	<u>599 636</u>
Acquisition de charges payées d'avance	(434 829)	(194 182)	(342 833)
Utilisation de charges payées d'avance	434 829	339 745	380 213
	<u>-</u>	<u>145 563</u>	<u>37 380</u>
Augmentation de la dette nette	(2 212 864)	(1 190 120)	(48 217)
Dette nette au début	(1 751 643)	(1 751 643)	(1 703 426)
Dette nette à la fin	<u>(3 964 507)\$</u>	<u>(2 941 763)\$</u>	<u>(1 751 643)\$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(1 696 053) \$	(685 233) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	892 007	1 037 063
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	661
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(1 402 660)	1 166 623
Diminution des services rendus non facturés	1 429 949	262 082
Diminution des charges payées d'avance	145 563	37 380
Augmentation des créditeurs et frais courus	20 595	21 862
Augmentation (diminution) des revenus reportés	1 084 633	(496 125)
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	7 176	144 461
(Diminution) augmentation de la provision pour congés de maladie	(417 903)	156 521
	1 759 360	2 330 528
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	63 307	1 645 295
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(521 978)	(615 237)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS (SUITE)

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative à un contrat de location-acquisition et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(12 544)\$	(12 029)\$
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	(471 215)	1 018 029
TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 556 293	538 264
TRÉSORERIE À LA FIN	1 085 078 \$	1 556 293 \$

Un montant de 39 300\$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est inclus dans les créditeurs et frais courus au 31 mars 2014 (29 641\$ au 31 mars 2013).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec (l'Institut), constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui sont fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la présentation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont les services rendus non facturés, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les indemnités de vacances dues aux employés ainsi que la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise étrangère.

Instruments financiers

L'encaisse et les débiteurs (excluant les taxes à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (SUITE)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les créiteurs et frais courus (excluant les déductions à la source à payer et les taxes à payer) ainsi que les indemnités de vacances dues aux employés sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec

La subvention est constatée dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elle est autorisée, que l'entité a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Comptabilisation des revenus, services rendus non facturés et revenus reportés

Les revenus pour services rendus sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les services rendus non facturés comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les revenus reportés se composent de travaux facturés à l'avance. Une perte sur contrat est constatée dès que l'Institut détermine que le projet sera non rentable.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie est composée de l'encaisse, soit des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (SUITE)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, puisque l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables établies par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (SUITE)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisés au coût, c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile :

Améliorations locatives	5 ans
Ameublement	5 ans
Développement informatique	5 ans
Équipement	3 ans
Équipement informatique	4 ans
Logiciels	4 ans
Système téléphonique	3 ans
Outil de collecte	3 ans
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Elles sont imputées aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (SUITE)

3. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 3 000 000 \$ auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu (2 000 000 \$ en 2013). Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada à échéance le 31 mai 2018. Au 31 mars 2014, aucune avance n'avait été contractée (0 \$ en 2013).

4. DÉBITEURS

	2014	2013
Compte client	3 836 707 \$	2 480 620 \$
Intérêts courus à recevoir	-	1 314
Taxes à recevoir	52 806	4 919
	3 889 513 \$	2 486 853 \$

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2014	2013
Fournisseurs	231 372 \$	263 008 \$
Frais courus à payer	64 777	76 560
Déductions à la source à payer	171 416	161 603
Traitements et heures supplémentaires à payer	789 359	726 885
Taxes à payer	66 350	66 889
Intérêts à payer	1 925	-
	1 325 199 \$	1 294 945 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (SUITE)

6. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2014	2013
Obligation envers Toshiba solution d'affaires au taux de 4,2%, remboursable en versements mensuels de 1 111\$, comprenant capital et intérêts, échéant en février 2015	11 970 \$	24 514 \$

Les paiements minimums futurs aux termes du contrat de location-acquisition de même que la valeur actuelle des effets à payer au 31 mars 2014 sont les suivants :

Total des paiements minimums futurs	12 223 \$
Moins partie représentant les intérêts	253
	11 970 \$

Les paiements minimums futurs au cours des deux prochains exercices se chiffrent à 12 223\$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (SUITE)

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2014, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE et le RRAS est passé de 12,30 % à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE et du RRAS de 5,73 % au 1^{er} janvier 2014 (0,54 % au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et d'un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 225 559 \$ (2013: 1 236 281 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses obligations à titre d'employeurs.

Provision pour congés de maladie

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquels ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès.

Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (SUITE)

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Institut. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

	2014	2013
Solde au début	3 870 167 \$	3 713 646 \$
Charge de l'exercice	712 753	1 247 676
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 130 656)	(1 091 155)
Solde à la fin	3 452 264 \$	3 870 167 \$

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2014 :

	2014		2013	
	RRPE, RRAS	RREGOP	RRPE, RRAS	RREGOP
Taux de croissance de la rémunération	3,80%	3,80%	4,55%	3,95%
Taux d'actualisation	3,17%	4,16%	2,86%	3,69%
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	8 ans	17 ans	9 ans	17 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (SUITE)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014										
	Améliorations locatives	Ameublement	Développement informatique	Équipement	Équipement informatique ¹	Logiciels ¹	Systèmes téléphoniques	Outil de collecte	Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	31 mars 2014
\$										
Coût										
Solde au début	1 846 609	664 218	5 020 163	46 279	2 846 240	931 338	336 939	176 507	60 040	11 928 333
Acquisitions	67 355	-	-	-	144 102	320 180	-	-	-	531 637
Dispositions	(3 536)	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 536)
Solde à la fin	1 910 428	664 218	5 020 163	46 279	2 990 342	1 251 518	336 939	176 507	60 040	12 456 434
Amortissement cumulé										
Solde au début	1 418 088	553 901	5 020 163	46 279	2 138 529	595 838	285 636	137 233	37 025	10 232 692
Amortissement	209 662	58 223	-	-	381 879	159 813	31 148	39 274	12 008	892 007
Dispositions	(3 536)	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 536)
Solde à la fin	1 624 214	612 124	5 020 163	46 279	2 520 408	755 651	316 784	176 507	49 033	11 121 163
Valeur nette comptable	286 214	52 094	-	-	469 934	495 867	20 155	-	11 007	1 335 271

¹ Au 31 mars 2014, ces postes incluent un total de 281 697 \$ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé (0\$ en 2013).

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (SUITE)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013										
	Améliorations locatives	Ameublement	Développement informatique	Équipement	Équipement informatique	Logiciels	Systèmes téléphoniques	Outil de collecte	Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location- acquisition	31 mars 2013
\$										
Coût										
Solde au début	1 774 917	648 088	5 020 163	46 279	2 765 968	757 920	336 939	176 507	60 040	11 586 821
Acquisitions	71 692	16 130	-	-	175 355	174 911	-	-	-	438 088
Dispositions	-	-	-	-	(95 083)	(1 493)	-	-	-	(96 576)
Solde à la fin	1 846 609	664 218	5 020 163	46 279	2 846 240	931 338	336 939	176 507	60 040	11 928 333
Amortissement cumulé										
Solde au début	1 206 000	492 857	5 020 163	46 279	1 762 478	407 533	252 820	78 397	25 017	9 291 544
Amortissement	212 088	61 044	-	-	470 473	189 798	32 816	58 836	12 008	1 037 063
Dispositions	-	-	-	-	(94 422)	(1 493)	-	-	-	(95 915)
Solde à la fin	1 418 088	553 901	5 020 163	46 279	2 138 529	595 838	285 636	137 233	37 025	10 232 692
Valeur nette comptable	428 521	110 317	-	-	707 711	335 500	51 303	39 274	23 015	1 695 641

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (SUITE)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. L'exposition maximale de l'Institut au risque de crédit est liée à l'encaisse et aux débiteurs.

L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs. En effet, la majorité de ses clients sont à l'intérieur du périmètre gouvernemental. Ainsi, le risque de crédit est moindre compte tenu de l'assurance du recouvrement de ces débiteurs.

	2014	2013
Moins de 30 jours	2 594 711 \$	2 189 070 \$
De 30 à 60 jours	1 209 755	290 867
Plus de 60 jours	32 241	1 997
	3 836 707 \$	2 481 934 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (SUITE)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels, qui sont tous dus dans le prochain exercice, se détaillent comme suit:

	2014	2013
Fournisseurs	231 372 \$	263 008 \$
Frais courus à payer	64 777	76 560
Intérêts à payer	1 925	-
Traitements et heures supplémentaires à payer	789 359	726 885
Indemnités de vacances dues aux employés	2 164 403	2 157 227
	3 251 836 \$	3 223 680 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (SUITE)

10. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ volet E16), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 210 000 \$ pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 janvier 2016. Le solde de cet engagement au 31 mars 2014 est de 17 646 \$.

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ volet E18), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 250 000 \$ pour la période du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2019. Le solde de cet engagement au 31 mars 2014 est de 249 289 \$.

Conformément à une entente de partenariat concernant le fonctionnement de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 2 368 527 \$ répartie sur trois ans, soit un montant annuel de 789 509 \$ jusqu'en mars 2015. Le solde de cet engagement au 31 mars 2014 est de 789 509 \$.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut a reçu une subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec d'un montant de 13 017 288 \$ (13 589 700 \$ en 2013).

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisés à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes exposées distinctement dans les états financiers.

États financiers

DES EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2013 ET 30 JUIN 2012 ET AU 1^{ER} JUILLET 2011

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Toutefois, il était impossible pour l'Institut de se conformer à la fois à ces normes et à l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01), tel que le mentionne l'auditeur indépendant dans son rapport. En effet, si l'Institut avait respecté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public – qui permettent la comptabilisation d'une subvention à recevoir comme un actif si elle satisfait aux critères suivants : le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et la réception finale du montant est raisonnablement assurée –, le rapport de l'auditeur indépendant aurait comporté un commentaire de non-conformité à la Loi à laquelle l'Institut est assujéti. Tel que prévu par cette même Loi, l'Institut a choisi de comptabiliser uniquement la partie d'une subvention exigible dans l'exercice et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Par ailleurs, les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles financiers internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément concernant son audit.

La directrice générale,



LUCILLE DAOUST

Montréal, le 30 octobre 2013

La directrice des finances,



HÉLÈNE DUCLOS, CPA, CA

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, qui comprennent les états de la situation financière au 30 juin 2013, au 30 juin 2012 et au 1^{er} juillet 2011, ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 30 juin 2013 et le 30 juin 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec n'a pas comptabilisé aux 30 juin 2013 et 2012 ainsi qu'au 1^{er} juillet 2011 aux états de la situation financière des montants respectifs de 42 353 858 \$, de 42 742 161 \$ et de 44 157 728 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque

Le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Par ailleurs, l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01), entrée en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation des subventions reportées du gouvernement du Québec respectives de 20 642 607 \$, de 23 837 414 \$ et de 28 091 935 \$ et une sous-évaluation des actifs nets non affectés respectifs de 21 711 251 \$, de 18 904 747 \$ et de 16 065 793 \$ aux 30 juin 2013 et 2012 et au 1^{er} juillet 2011, ainsi qu'une sous-évaluation des subventions du gouvernement du Québec et une surévaluation de l'insuffisance des produits sur les charges liés aux activités de 2 806 504 \$ et de 2 838 954 \$ pour les exercices clos le 30 juin 2013 et le 30 juin 2012.

Opinion avec réserve

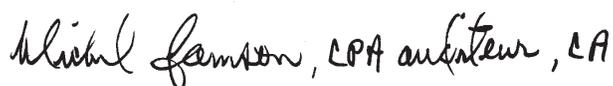
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2013, au 30 juin 2012 et au 1^{er} juillet 2011, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 30 juin 2013 et le 30 juin 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2013, au 30 juin 2012 et au 1^{er} juillet 2011, ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution financière pour les exercices clos les 30 juin 2013 et 2012 selon les méthodes comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 3 complémentaire aux états financiers, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 30 juin 2013 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} juillet 2011.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



MICHEL SAMSON, CPA AUDITEUR, CA
Québec, le 1^{er} novembre 2013

États des résultats

DES EXERCICES CLOS LES 30 JUIN

	2013 \$	2012 \$
		Retraité (note 3)
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	25 140 220	24 514 403
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	1 284 709	874 513
Enseignement régulier	1 444 134	1 287 811
Restauration	2 659 426	2 735 317
Hébergement	1 566 511	1 566 759
Intérêts sur placements	360 718	425 992
Services professionnels	227 686	194 684
Location de salles	241 350	253 598
Stationnement	219 082	212 616
Dons et commandites	330 642	250 162
Autres produits	789 802	321 833
	34 264 280	32 637 688
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	19 260 442	18 074 274
Fournitures pédagogiques et administratives	2 779 120	2 832 036
Entretien, réparations et services publics	2 110 913	2 429 470
Services auxiliaires	2 344 729	2 264 368
Taxes foncières et autres	1 530 176	1 507 345
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	419 045	730 226
Services professionnels	791 580	858 441
Communications et déplacements	630 372	649 819
Frais de gestion de stationnement	90 537	87 892
Autres frais administratifs	116 047	118 126
Intérêts sur la dette à long terme	2 239 065	2 239 742
Autres frais financiers	130 552	117 097
Perte à la radiation d'immobilisations	1 010	1 200
Amortissement des immobilisations	4 494 071	4 486 768
Perte réalisée sur placements	141 563	235 345
Perte non réalisée sur actifs financiers détenus à des fins de transactions	-	6 369
	37 079 222	36 638 518
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES LIÉS AUX ACTIVITÉS (note 5)	(2 814 942)	(4 000 830)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution des actifs nets

DES EXERCICES CLOS LES 30 JUIN

					2013
	APPORTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	AFFECTÉS	NON AFFECTÉS	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 686 227	875 485	1 438 770	(19 203 898)	(15 203 416)
Reclassement des gains nets non matérialisés cumulés à l'état des gains et pertes de réévaluation découlant de l'adoption des NCSP au début de l'exercice	–	–	–	(42 537)	(42 537)
Insuffisance des produits sur les charges liés aux activités	–	(258 738)	–	(2 556 204)	(2 814 942)
Investissement en immobilisations	–	47 667	–	(47 667)	–
Affectations d'origine interne	–	–	91 230	(91 230)	–
SOLDE À LA FIN	1 686 227	664 414	1 530 000	(21 941 536)	(18 060 895)

					2012
	APPORTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	AFFECTÉS	NON AFFECTÉS	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
				Retraité (note 3)	
Solde au début	1 686 227	875 711	2 301 491	632 881	5 496 310
Modifications comptables (note 3)	–	–	–	(16 731 523)	(16 731 523)
Solde retraité	1 686 227	875 711	2 301 491	(16 098 642)	(11 235 213)
Insuffisance des produits sur les charges liés aux activités	–	(272 451)	–	(3 728 379)	(4 000 830)
Investissement en immobilisations	–	272 225	–	(272 225)	–
Affectations d'origine interne	–	–	(862 721)	862 721	–
Virement du gain matérialisé sur les actifs disponibles à la vente à l'état des produits et charges	–	–	–	30 491	30 491
Variation du gain non matérialisé sur les actifs disponibles à la vente	–	–	–	2 136	2 136
SOLDE À LA FIN	1 686 227	875 485	1 438 770	(19 203 898)	(15 203 416)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN

	2013 \$
Gains de réévaluation cumulés découlant de l'adoption des NCSP au début de l'exercice	42 537
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille	62 186
Montants reclassés dans l'état des résultats relatifs aux placements de portefeuille	(141 563)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	(79 377)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	(36 840)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États de la situation financière

AUX 30 JUIN 2013, 30 JUIN 2012 ET 1^{ER} JUILLET 2011

	30 JUIN 2013 \$	30 JUIN 2012 \$	1 ^{ER} JUILLET 2011 \$
			Retraité (note 3)
ACTIF			
À COURT TERME			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	469 795	3 737 201	999 563
Créances (note 7)	1 308 413	1 025 419	2 175 816
Stocks	300 185	311 246	275 015
Placements de portefeuille (note 8)	3 542 157	2 079 327	5 296 008
Charges payées d'avance	1 186 093	1 560 555	2 342 322
	<u>6 806 643</u>	<u>8 713 748</u>	<u>11 088 724</u>
Placements de portefeuille (note 8)	3 116 819	1 255 945	1 834 816
Immobilisations (note 9)	23 798 633	27 411 817	31 389 289
	<u>33 722 095</u>	<u>37 381 510</u>	<u>44 312 829</u>
PASSIF			
À COURT TERME			
Charges à payer et frais courus	3 332 177	3 270 579	4 422 667
Produits perçus d'avance	428 279	371 042	300 687
Subvention perçue d'avance	748 026	723 375	806 525
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	1 561 309	1 493 689	1 420 766
	<u>6 069 791</u>	<u>5 858 685</u>	<u>6 950 645</u>
AUTRE PASSIF	575 212	-	-
Subventions reportées relatives aux immobilisations (note 11)	1 275 182	1 758 307	2 198 967
Provision pour congés de maladie (note 12)	4 312 092	3 891 591	3 828 398
Dette à long terme (note 10)	39 587 553	41 076 343	42 570 032
	<u>51 819 830</u>	<u>52 584 926</u>	<u>55 548 042</u>
ACTIFS NETS (note 5)			
Apports du gouvernement du Québec	1 686 227	1 686 227	1 686 227
Actifs nets investis en immobilisations	664 414	875 485	875 711
Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne	1 530 000	1 438 770	2 301 491
Actifs nets non affectés	(21 941 536)	(19 203 898)	(16 098 642)
	<u>(18 060 895)</u>	<u>(15 203 416)</u>	<u>(11 235 213)</u>
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	(36 840)	-	-
	<u>(18 097 735)</u>	<u>(15 203 416)</u>	<u>(11 235 213)</u>
	<u>33 722 095</u>	<u>37 381 510</u>	<u>44 312 829</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Pour le comité de vérification et de gestion des risques,

Le président,

La présidente,



PAOLO DI PIETRANTONIO, CPA, CA



JOHANNE BLANCHARD, CPA, CA

Flux de trésorerie

DES EXERCICES CLOS LES 30 JUIN

	2013 \$	2012 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges liés aux activités	(2 814 942)	(4 000 830)
Ajustements pour :		
Perte à la radiation d'immobilisations	1 010	1 200
Amortissement des immobilisations	4 494 071	4 486 768
Virements des subventions reportées relatives aux immobilisations	(483 125)	(483 284)
Perte réalisée sur placements de portefeuille	131 516	203 671
	1 328 530	207 525
Variation des éléments hors caisse liés aux activités de fonctionnement (note 6)	666 516	826 356
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 995 046	1 033 881
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(306 685)	(499 985)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements de portefeuille	(21 013 251)	(14 650 492)
Disposition de placements de portefeuille	17 478 654	18 275 000
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(3 534 597)	3 624 508
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de la dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 421 170)	(1 420 766)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 267 406)	2 737 638
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 737 201	999 563
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6)	469 795	3 737 201

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2013
ET 30 JUIN 2012 ET AU 1^{ER} JUILLET 2011

1. Constitution et objets

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (l'Institut), corporation constituée par une loi spéciale (RLRQ, chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est un mandataire de l'État et n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation

Les états financiers de l'Institut sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* à l'exception du fait que les subventions sont comptabilisées conformément à la loi, tel que décrit à la méthode comptable concernant la constatation des produits de subventions. L'Institut a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de l'Institut exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations et la juste valeur des placements de portefeuille. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice où les crédits nécessaires ont été dûment autorisés par le Parlement du Québec et lorsqu'elles sont exigibles, pour se conformer à l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01).

L'Institut applique la méthode du report; ainsi, les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont constatées à titre de produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles réfèrent.

Les subventions reçues sous forme d'immobilisations qui ne sont pas amorties sont présentées à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Prestation de services et ventes

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Instrument financiers – Comptabilisation et évaluation

Au cours de l'exercice, l'Institut a appliqué les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, *Présentation des états financiers*, et SP 3450, *Instrument financiers*, du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. Ces nouveaux chapitres prescrivent une application prospective et, par conséquent, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par l'Institut avant l'adoption de ces nouveaux chapitres. L'incidence de la transition est présentée à la note 3.

Les placements de portefeuille sont désignés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation au poste gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille, jusqu'à ce qu'elles soient décomptabilisées et passées aux résultats. À chaque date de ses états financiers, l'Institut apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction est prise en compte dans l'état des résultats. Les placements de portefeuille étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque la valeur comptable d'un placement de portefeuille a été réduite pour tenir compte d'une moins-value, la nouvelle valeur comptable est réputée tenir lieu, par la suite, de valeur d'origine et, par conséquent, toute augmentation ultérieure de la valeur n'est comptabilisée dans l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances (à l'exception des taxes à recevoir et des taxes courues à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des charges sociales à payer) ainsi que la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements de portefeuille est obtenue d'un courtier en valeurs mobilières reconnu et est basée sur des techniques d'évaluation couramment employées.

Hiérarchie de la juste valeur

L'Institut classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : cours (non ajusté) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix) ou indirectement (c.-à-d. les dérivés des prix);
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure ou égale à 90 jours à partir de leur date d'acquisition et qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Immobilisations corporelles

Bâtiment	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	25 %

Immobilisations incorporelles

Logiciels	20 %
-----------	------

Le terrain, les projets en cours et les œuvres d'art ne sont pas amortis. Les œuvres d'arts sont constituées d'une sculpture et d'une collection de tableaux originaux créés spécialement pour les besoins de l'Hôtel de l'Institut et exposés sur les étages dédiés.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'Institut, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne fait pas l'objet de reprises par la suite.

Avantages sociaux

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. La direction revoit ses hypothèses et les modifie, s'il y a lieu. Le passif et les charges correspondantes sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de leurs journées de maladie.

3. Application initiale des normes comptables canadiennes pour le secteur public

Les présents états financiers sont les premiers de l'Institut qui soient établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1^{er} juillet 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 2, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2013, des informations comparatives et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition, exception faite de la méthode comptable relative aux instruments financiers qui a fait l'objet d'une application prospective.

Le changement de référentiel a eu les incidences décrites ci-dessous sur les résultats et la situation financière de l'Institut.

En accord avec l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01), l'Institut a adopté la méthode comptable présentée à la note 2 au regard de la comptabilisation des subventions. Ainsi, aucune subvention à recevoir ni reportée ne peut être enregistrée comme une subvention si elle n'a pas été dûment autorisée par le Parlement. Auparavant, une subvention à recevoir du gouvernement du Québec était constatée et correspondait au total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués. Des subventions reportées étaient constatées et correspondaient aux subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations amortissables;

elles étaient virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations auxquelles elles se rapportaient. En date du 1^{er} juillet 2011, la subvention à recevoir du gouvernement du Québec relative au remboursement de la dette ainsi que les subventions reportées relatives à des acquisitions d'immobilisations pour lesquelles aucune subvention n'avait été encaissée ont été enlevées de l'état de la situation financière. De plus, la variation de la subvention à recevoir ainsi que les subventions reportées relatives à des subventions sans modalités particulières quant à leur utilisation ont été enlevées de l'état des résultats.

Ces modifications appliquées de façon rétroactive au 1^{er} juillet 2011 ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	2012
	\$
ÉTAT DES RÉSULTATS	
Subvention du gouvernement du Québec	(2 901 059)
Insuffisance des produits sur les charges à la fin	(2 901 059)
	1^{ER} JUILLET 2011
	\$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	(45 403 690)
Subvention perçue d'avance	(1 418 766)
Subventions reportées relatives aux immobilisations	(27 253 401)
Actif (passif) net à la fin	(16 731 523)

Adoption de nouvelles normes comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié de nouveaux chapitres qui s'appliquent à tous les gouvernements et aux organismes publics utilisant les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ainsi, le 1^{er} juillet 2012, l'Institut a adopté prospectivement trois nouvelles normes relatives aux chapitres du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* :

Chapitre SP 1201, Présentation des états financiers

Ce chapitre établit des principes et des normes visant la divulgation d'information dans les états financiers et introduit un nouvel état des gains et pertes de réévaluation. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

Chapitre SP 3041, Placements de portefeuille

Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les placements de portefeuille dans les états financiers de l'Institut. Cette norme s'applique aux périodes financières durant lesquelles le chapitre SP 3450, *Instruments financiers*, est adopté. L'adoption de cette norme n'a eu aucun impact sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

Chapitre SP 3450, Instruments financiers

Ce nouveau chapitre établit des normes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la divulgation des instruments financiers. Les principaux éléments sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 13.

En date du 1^{er} juillet 2012, l'Institut a :

- comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450;
- appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;
- appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre;
- comptabilisé tout ajustement de la valeur comptable antérieure comme un ajustement des gains et pertes de réévaluation cumulés à l'ouverture.

Lorsqu'une société gouvernementale applique ce chapitre dans la même période que la première période d'application des Normes comptables canadiennes du secteur public, ce chapitre ne peut être appliqué rétrospectivement. Les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par l'Institut immédiatement avant l'adoption des nouvelles normes comptables.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut, car celui-ci a choisi de continuer à évaluer ses placements à la juste valeur.

4. Subvention du gouvernement du Québec

	2013 \$	2012 \$
Fonctionnement	21 049 105	20 422 124
Dette à long terme		
Capital	1 493 689	1 420 766
Intérêts	2 172 131	2 245 054
	3 665 820	3 665 820
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations	425 295	426 459
	25 140 220	24 514 403

5. Actifs nets

Les apports du gouvernement du Québec sont constitués de 1 061 210 \$ investis en immobilisations et de 625 017 \$ non affectés.

Les gains (pertes) de réévaluation cumulés sont non affectés.

L'Institut a contracté des dettes à long terme à la suite de l'acquisition d'immobilisations. Ces dettes seront, en partie ou en totalité, remboursées à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs.

Puisque la comptabilisation des produits n'est pas synchronisée avec la comptabilisation de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des produits de subventions du gouvernement du Québec et celle de la charge d'amortissement des immobilisations concernées. Au 30 juin 2013, cette situation a un impact de (2 865 194 \$) (2012 : (2 901 059 \$)) sur les résultats de l'exercice et de (22 497 776 \$) (30 juin 2012 : (19 632 582 \$); 1^{er} juillet 2011 : (16 731 523 \$)) sur les actifs nets non affectés de l'Institut. L'écart créé aux actifs nets non affectés se renversera au cours des prochains exercices.

6. Flux de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés à l'état de la situation financière :

	2013 \$	2012 \$	1 ^{ER} JUILLET 2011 \$
Encaisse	469 795	2 051 513	699 476
Placements à taux fixes de 1,55 % à 5,65 %, dont l'échéance est inférieure ou égale à 90 jours à partir de leur date d'acquisition	-	1 685 688	300 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie	469 795	3 737 201	999 563

Variation des éléments hors caisse liés aux activités de fonctionnement

	2013 \$	2012 \$
Créances	(282 994)	1 150 397
Stocks	11 061	(36 231)
Charges payées d'avance	374 462	781 767
Charges à payer et frais courus	61 598	(1 162 599)
Produits perçus d'avance	57 237	70 355
Subvention perçue d'avance	24 651	(83 150)
Subventions reportées relatives aux immobilisations	-	42 624
Provision pour congés de maladie	420 501	63 193
	666 516	826 356

Au cours de l'exercice, l'Institut a versé des intérêts de 2 181 975 \$ (2012 : 2 245 054 \$) et il a reçu des intérêts de 537 987 \$ (2012 : 664 064 \$).

7. Créances

	2013 \$	2012 \$	1 ^{ER} JUILLET 2011 \$
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	288 824	246 001	236 183
Restauration et hébergement	145 862	146 605	203 191
Sommes à recevoir de la Société immobilière du Québec	528 645	455 916	119 031
Taxes	–	17 311	1 286 506
Autres créances	301 981	104 990	239 871
	1 265 312	970 823	2 084 782
Courus			
Intérêts sur placements de portefeuille	43 101	54 596	89 833
Taxes	–	–	1 201
	1 308 413	1 025 419	2 175 816

8. Placements de portefeuille

	2013 \$	2012 \$	1 ^{ER} JUILLET 2011 \$
Obligations de municipalités à des taux fixes			
Variant de 2,15 % à 5,45 % et échéant d'octobre 2013 à novembre 2022	6 658 976		
Variant de 2,25 % à 5,45 % et échéant de juillet 2012 à décembre 2019		3 335 272	
Variant de 1,50 % à 6,15 % et échéant de juillet 2011 à décembre 2019			7 130 824
	6 658 976	3 335 272	7 130 824
Portion échéant au cours du prochain exercice	(3 542 157)	(2 079 327)	(5 296 008)
	3 116 819	1 255 945	1 834 816

9. Immobilisations

	2013		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET
	\$	\$	\$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrain	795 900	–	795 900
Bâtiment	29 270 040	15 826 621	13 443 419
Aménagements de nature permanente*	27 305 344	20 089 401	7 215 943
Équipement de cuisine et matériel technique*	9 710 778	8 049 603	1 661 175
Équipement informatique*	928 370	681 046	247 324
Matériel roulant	25 972	25 972	–
Œuvres d'art	265 310	–	265 310
	68 301 714	44 672 643	23 629 071
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Logiciels	1 022 201	852 639	169 562
	69 323 915	45 525 282	23 798 633

	2012		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET
	\$	\$	\$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrain	795 900	–	795 900
Bâtiment	29 270 040	14 655 820	14 614 220
Aménagements de nature permanente*	26 675 478	17 792 305	8 883 173
Équipement de cuisine et matériel technique*	9 574 859	7 205 960	2 368 899
Équipement informatique	1 062 261	792 244	270 017
Matériel roulant	25 972	25 972	–
Œuvres d'art	265 310	–	265 310
	67 669 820	40 472 301	27 197 519
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Logiciels	968 031	753 733	214 298
	68 637 851	41 226 034	27 411 817

	1^{ER} JUILLET 2011		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET
	\$	\$	\$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrain	795 900	–	795 900
Bâtiment	29 270 040	13 481 810	15 788 230
Aménagements de nature permanente*	26 666 291	15 485 126	11 181 165
Équipement de cuisine et matériel technique*	9 728 455	6 703 324	3 025 131
Équipement informatique	1 237 709	1 119 738	117 971
Matériel roulant	25 972	25 972	–
Œuvres d'art	265 310	–	265 310
	67 989 677	36 815 970	31 173 707
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Logiciels	865 341	649 759	215 582
	68 855 018	37 465 729	31 389 289

*Ces immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 631 330 \$ (2012 : 41 876 \$; 2011 : 46 147 \$).

Une somme de 575 212 \$ (2012 : 10 511 \$; 2011 : 0 \$) est incluse dans les frais courus pour le bâtiment et l'équipement de cuisine et matériel technique.

10. Dette à long terme

	2013 \$	2012 \$	1 ^{ER} JUILLET 2011 \$
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec échéant le 3 juin 2030, remboursables par versements semestriels incluant capital et intérêts de :			
1 370 175 \$, au taux fixe de 5,258 % (taux effectif : 5,338 %)	30 371 571	31 389 804	32 417 237
112 761 \$, au taux fixe de 4,679 % (taux effectif : 4,761 %)	2 608 223	2 701 860	2 795 861
349 974 \$, au taux fixe de 4,539 % (taux effectif : 4,639 %)	8 169 068	8 478 368	8 777 700
	41 148 862	42 570 032	43 990 798
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(1 561 309)	(1 493 689)	(1 420 766)
	39 587 553	41 076 343	42 570 032

Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2014	1 561 309 \$
2015	1 642 831 \$
2016	1 728 624 \$
2017	1 818 913 \$
2018	1 913 934 \$
2019 et suivantes	32 483 251 \$

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts à court et à long terme auprès du Fonds de financement institué par l'Institut, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à l'Institut les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celui-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

11. Subventions reportées relatives aux immobilisations

	2013 \$	2012 \$	1 ^{ER} JUILLET 2011 \$
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC			
Solde au début	1 289 022	1 715 481	2 114 232
Virement de l'exercice	(425 295)	(426 459)	(398 751)
Solde à la fin	863 727	1 289 022	1 715 481
AUTRES			
Solde au début	469 285	483 486	505 863
Autres contributions	-	42 624	30 754
Virement de l'exercice	(57 830)	(56 825)	(53 131)
Solde à la fin	411 455	469 285	483 486
	1 275 182	1 758 307	2 198 967

12. Avantages sociaux

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est passé à 9,18 % (2012 : 8,94 %) de sa masse salariale et celui du RRPE et du RRAS à 12,30 % (2012 : 12,30 %).

Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 005 180 \$ (2012 : 905 441 \$).

	2013 \$	2012 \$	1 ^{ER} JUILLET 2011 \$
PROVISION POUR VACANCES*			
Solde au début	1 770 414	1 548 922	1 624 941
Charges de l'exercice	1 958 678	1 782 066	1 611 650
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 832 088)	(1 560 574)	(1 687 669)
Solde à la fin	1 897 004	1 770 414	1 548 922
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE			
Solde au début	3 891 591	3 828 398	3 812 286
Charges de l'exercice	939 036	635 441	808 879
Prestations versées au cours de l'exercice	(518 535)	(572 248)	(792 767)
Solde à la fin	4 312 092	3 891 591	3 828 398

*Incluse au poste Charges à payer et frais courus

Description

Les employés de l'Institut accumulent des journées de maladie conformément aux conventions collectives en vigueur et ont le choix de les utiliser comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. L'Institut estime qu'il disposera des fonds nécessaires lui permettant de verser ces prestations lorsqu'elles deviendront exigibles.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme :

	2013	2012	1 ^{ER} JUILLET 2011
HYPOTHÈSE RREGOP			
Taux d'actualisation	1,3 % et 3,2 %	1,25 %, 3,2 % et 3,3 %	1,85 % et 4,1 %
Taux d'indexation	2 % à 3,25 %	2 % à 3,25 %	1,25 % à 3,25 %
Durée résiduelle moyenne d'activité	1, 10 et 24 ans	1, 9 et 24 ans	2, 10 et 24 ans
	2013	2012	1 ^{ER} JUILLET 2011
HYPOTHÈSE RRPE/RRAS			
Taux d'actualisation	1,3 %, 2,9 % et 3,2 %	2,8 % et 3,3 %	1,4 %, 3,9 % et 4,1 %
Taux d'indexation	2 % à 3,25 %	2 % à 3,25 %	1,25 % à 3,25 %
Durée résiduelle moyenne d'activité	1, 8 et 20 ans	7 et 20 ans	1, 9 et 22 ans

13. Instruments financiers**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion l'assurant de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Une proportion suffisante de placements est maintenue en titres facilement liquidables, sans impact financier significatif, afin d'être en mesure de palier une matérialisation plus rapide que celle anticipée.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si ses contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'Institut correspond à la valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Institut procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements de portefeuille sont investis auprès d'institutions financières réputées ou dans des obligations gouvernementales, ce qui réduit au minimum le risque de crédit associé à ces actifs financiers.

L'analyse des créances, excluant les sommes courues à recevoir, se détaille comme suit :

	2013		
	VALEUR BRUTE \$	PERTE DE VALEUR \$	VALEUR NETTE \$
CRÉANCES			
Courantes	1 140 602	–	1 140 602
En souffrance depuis :			
31 à 90 jours	81 887	–	81 887
91 à 365 jours	42 823	–	42 823
Plus de 365 jours	404	404	–
	1 265 716	404	1 265 312

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

L'Institut considère qu'il détient à la fois suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et de sources de financement, afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable le cas échéant.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'Institut se détaillent comme suit :

	VALEUR COMPTABLE \$	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS TOTAUX \$	ÉCHÉANCE			
			Moins d'un an \$	1 à 2 ans \$	2 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
PASSIFS FINANCIERS						
Charges à payer et frais courus*	2 976 159	2 976 159	2 976 159	–	–	–
Autre passif	575 212	575 212	–	–	575 212	–
Dette à long terme	41 148 862	62 318 945	3 665 822	3 665 822	10 997 466	43 989 835

*Excluant les charges sociales à payer

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de l'Institut au risque de taux d'intérêt :

	2013 \$
TRÉSORERIE ET PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	
Trésorerie et équivalents de trésorerie –	469 795
Intérêts au taux du marché	
Placements de portefeuille de moins de 365 jours –	3 542 157
Intérêts à taux fixe	
Placements de portefeuille de plus de 365 jours –	3 116 819
Intérêts à taux fixe	
	7 128 771

L'objectif de l'Institut est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les produits d'intérêts que l'Institut tire de sa trésorerie et de ses placements à court et long terme. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 30 juin 2013 aurait eu pour effet d'augmenter ou de diminuer la juste valeur des placements de portefeuille et les gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille de 141 411 \$ (2012 : 43 703 \$).

Comme sa dette à long terme est assortie d'un taux d'intérêt fixe et qu'elle est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, l'Institut n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt pour ce passif financier.

Juste valeur

Les placements de portefeuille sont classés selon le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

14. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés divulguées dans les états financiers et comptabilisées à leur valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la Direction. Ce comité rencontre la Direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Président-directeur général par intérim



Luc Boileau

Directeur des ressources financières, matérielles et informationnelles par intérim



Michel Brochu CPA, CA
Montréal, le 11 juin 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

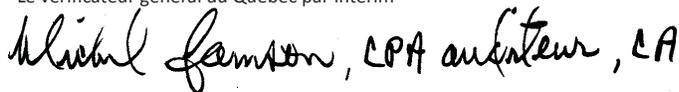
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim



Michel Samson, CPA auditeur, CA
Montréal, le 11 juin 2014

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
De l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Gouvernement du Québec	13 073 000	15 253 364	15 089 391
Autres revenus	-	26 425	166 405
Intérêts	-	73 234	59 828
	13 073 000	15 353 023	15 315 624
Charges			
Traitements et avantages sociaux	11 228 006	11 929 580	11 041 165
Services professionnels et administratifs	231 722	819 473	911 347
Loyer	760 324	753 708	800 323
Frais de déplacement	146 091	228 791	190 529
Papeterie, impression et frais de bureau	116 158	105 001	132 993
Frais de réunion, congrès et formation	113 226	198 710	193 886
Publicité, promotion et télécommunications	162 740	131 973	187 456
Services externes	247 309	408 336	301 337
Documentation	9 357	9 909	10 484
Assurances	4 000	4 237	3 921
Amortissement des immobilisations corporelles	-	173 027	196 482
Frais généraux	54 067	91 216	63 281
	13 073 000	14 853 961	14 033 204
Excédent de l'exercice	-	499 062	1 282 420
Excédent cumulé au début de l'exercice	3 713 378	3 713 378	2 430 958
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	3 713 378	4 212 440	3 713 378

Revenus et charges par secteur d'activité (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	3 454 824	3 365 142
Placement (note 3)	2 500 000	2 500 000
Contributions à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	854 472	104 187
Débiteurs	258 005	79 025
	<u>7 067 301</u>	<u>6 048 354</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 578 440	876 640
Contributions reportées (note 5)	25 000	-
Provision pour vacances (note 6)	1 006 251	827 139
Provision pour congés de maladie (note 6)	1 034 435	1 018 099
	<u>3 644 126</u>	<u>2 721 878</u>
Actifs financiers nets	<u>3 423 175</u>	<u>3 326 476</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	721 478	383 576
Charges payées d'avance	67 787	3 326
	<u>789 265</u>	<u>386 902</u>
Excédent cumulé (note 8)	<u>4 212 440</u>	<u>3 713 378</u>

Obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 10 et 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Président du conseil d'administration



Maurice Charlebois

Président-directeur général par intérim



Luc Boileau

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
De l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
		\$	\$
Excédent de l'exercice	-	499 062	1 282 420
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(510 929)	(108 713)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	173 027	196 482
	-	161 160	1 370 189
Variation des charges payées d'avance	-	(64 461)	(403)
Augmentation des actifs financiers nets	-	96 699	1 369 786
Actifs financiers nets au début de l'exercice	3 326 476	3 326 476	1 956 690
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	3 326 476	3 423 175	3 326 476

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
De l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	499 062	1 282 420
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	173 027	196 482
	672 089	1 478 902
Variations des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Contributions à recevoir du MSSS	(750 285)	25 441
Débiteurs	(178 979)	58 227
Charges payées d'avance	(64 461)	(403)
Créditeurs et charges à payer	701 798	(35 065)
Provision pour vacances	179 112	168 445
Provision pour congés de maladie	16 337	217 175
Contributions reportées	25 000	(498 049)
	(71 478)	(64 229)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	600 611	1 414 673
Activités de placements		
Placement effectué et flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements	-	(2 500 000)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(510 929)	(108 713)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	89 682	(1 194 040)
Trésorerie au début de l'exercice	3 365 142	4 559 182
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 454 824	3 365 142

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (ci-après « l'Institut »), constitué par la Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (RLRQ, chapitre I-13.03), est mandataire de l'État institué en vertu de l'article 2. Il a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il succède au Conseil du médicament, constitué en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, chapitre A-29.01) et à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, constituée par le décret no 855-2000 (2000, G.O.2, 5248), au regard des fonctions confiées à l'Institut. Aux fins de sa mission, il réalise notamment plusieurs activités d'évaluations, d'analyses et de recherches et entretient d'étroites collaborations avec les cliniciens, les gestionnaires et les chercheurs dans le domaine de la prestation des soins et services et avec l'ensemble des acteurs du système de santé et des services sociaux.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ces dernières.

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur les montants présentés aux titres d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date des états financiers ainsi que sur les montants présentés aux titres de revenus et charges de l'exercice. La provision pour les avantages sociaux futurs et la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, le placement, la contribution à recevoir du MSSS et les débiteurs, exception faite des taxes à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les crédateurs et charges à payer, exception faite des avantages sociaux à payer, et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers.

CONSTATATION DES REVENUS

Les contributions de l'exercice sont inscrites à titre de revenu dans l'exercice où elles sont autorisées, que tous les critères d'admissibilité sont rencontrés et, le cas échéant, que les stipulations sont respectées.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose des soldes en banque.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de l'Institut sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée indiquée ci-dessous.

Catégorie	Durée
Développement informatique	5 ans
Équipements de communication multimédia	10 ans
Équipements informatiques	3 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise étrangère.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2014

3. **PLACEMENT**

Au 31 mars 2014, le placement est constitué d'un certificat de placement garanti portant intérêt à un taux de 1,3 % et échéant en août 2014 (2013 : certificat de placement garanti portant intérêt à un taux de 1,3 % et échéant en août 2013).

4. **CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	2014	2013
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	935 369	657 906
Traitements	236 625	183 218
Avantages sociaux	406 446	35 516
	1 578 440	876 640

5. **CONTRIBUTIONS REPORTÉES**

Les contributions reportées représentent une contribution du MSSS pour un colloque qui aura lieu en avril 2014.

6. **AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

Régimes de retraite

Les membres du personnel régulier de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est passé de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotisable, celui du RRPE et du RRAS est passé de 12,30 % à 14,38 %. Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2014 (0,54 % au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 609 028 \$ pour l'exercice 2014 et 366 079 \$ en 2013. Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Provision pour congés de maladie et vacances

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer, en cas de cessation d'emploi de départ à la retraite ou de décès, à raison de 50 % pour les 132 premiers jours accumulés. Le salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées, peu importe le nombre, comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ à la retraite ou en préretraite.

La provision pour congés de maladie est ajustée pour tenir compte des ajustements salariaux annuels. Elle est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

De plus, la provision pour congés de maladie cumulables a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2014 :

	2014		2013	
	RREGOP	RRAS et RRPE	RREGOP	RRAS et RRPE
Taux d'indexation	3,80 %	3,80 %	3,95 %	3,80 %
Taux d'actualisation	4,11 %	1,69 %	3,65 %	2,04 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	16 ans	3 ans	16 ans	5 ans

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucun calcul d'actualisation. L'Institut estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

	2014			2013		
	Vacances	Congés de maladie	Total	Vacances	Congés de maladie	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde du début	827 139	1 018 099	1 845 238	658 694	800 924	1 459 618
Transferts	(66 504)	(47 711)	(114 215)	-	96 467	96 467
Charges de l'exercice	739 289	212 696	951 985	498 396	193 308	691 704
Prestations versées au cours de l'exercice	(493 673)	(148 649)	(642 322)	(329 951)	(72 600)	(402 551)
Solde à la fin	1 006 251	1 034 435	2 040 686	827 139	1 018 099	1 845 238

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2014

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014			2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Développement informatique	324 328	127 534	196 794	280 242	68 293	211 949
Équipements de communication multimédia	128 279	7 483	120 796	-	-	-
Équipement informatique	246 104	65 427	180 677	146 662	83 310	63 352
Mobilier et équipements	355 114	142 910	212 204	188 742	93 821	94 921
Améliorations locatives	12 455	1 448	11 007	160 239	146 885	13 354
	1 066 280	344 802	721 478	775 885	392 309	383 576

Les acquisitions et l'amortissement pour l'exercice clos le 31 mars 2014 sont les suivants :

	2014	2013	2014	2013
	Acquisitions	Acquisitions	Amortissements	Amortissements
	\$	\$	\$	\$
Développement informatique	44 085	99 550	59 240	40 571
Équipements de communication multimédia	128 279	-	7 483	-
Équipement informatique	153 293	44 126	35 968	34 093
Mobilier et équipements	172 817	13 093	55 534	33 779
Améliorations locatives	12 455	6 416	14 802	88 038
	510 929	163 185	173 027	196 481

Au cours de l'exercice l'Institut a radié de ses livres les améliorations locatives entièrement amorties de son ancien local pour un montant de 160 239 \$ ainsi que des équipements informatiques également amortis pour un montant de 53 851 \$.

De plus, l'Institut a acquis des équipements informatiques pour un montant de 153 292 \$ qui n'ont pas été mis en service au 31 mars 2014. En conséquence, l'Institut n'a pas comptabilisé d'amortissement sur ces équipements.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

8. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

2014									
	Programme de soutien aux initiatives en évaluation des technologies et des modes d'intervention	Modernisation de la production (impartition)	Partenariat	Programme de formation professionnelle de pointe et d'avant-garde	Autres projets	Projets spéciaux	Total Fonds réservé	Opérations	Total
							\$	\$	\$
Excédent cumulé disponible									
Solde au début	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation à l'excédent réservé	600 000	700 000	150 000	300 000	896 500	404 449	3 050 949	662 429	3 713 378
Excédent annuel	-	-	-	-	-	-	-	499 062	499 062
Investissements en immobilisations corporelles	-	-	-	-	(451 096)	-	(451 096)	451 096	-
Utilisation - activités régulières	-	-	-	-	(166 357)	-	(166 357)	166 357	-
Solde à la fin	600 000	700 000	150 000	300 000	279 047	404 449	2 433 496	1 778 944	4 212 440
Excédent cumulé investi									
Solde au début	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements en immobilisations corporelles	-	-	-	-	451 096	-	451 096	(451 096)	-
Utilisation de l'excédent – amortissements	-	-	-	-	(29 093)	-	(29 093)	29 093	-
Solde à la fin	-	-	-	-	422 003	-	422 003	(422 003)	-
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	600 000	700 000	150 000	300 000	701 050	404 449	2 855 499	1 356 941	4 212 440

Au cours de l'exercice 2014, l'Institut a conclu des affectations internes. Aucune affectation interne n'avait été conclue en 2013.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

9. REVENUS ET CHARGES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2014			2013		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Gouvernement du Québec	13 318 472	1 934 892	15 253 364	12 768 592	2 320 799	15 089 391
Autres revenus	26 425	-	26 425	166 405	-	166 405
Intérêts	73 234	-	73 234	59 828	-	59 828
	13 418 131	1 934 892	15 353 023	12 994 825	2 320 799	15 315 624
Charges						
Traitements et avantages sociaux	10 737 930	1 191 650	11 929 580	9 849 181	1 191 984	11 041 165
Services professionnels et administratifs	632 496	186 977	819 473	831 278	80 069	911 347
Loyer	753 708	-	753 708	800 323	-	800 323
Frais de déplacement	197 362	31 429	228 791	167 211	23 318	190 529
Papeterie, impression et frais de bureau	104 707	294	105 001	130 915	2 078	132 993
Frais de réunion, congrès et formation	193 752	4 958	198 710	175 503	18 383	193 886
Publicité, promotion et télécommunication	129 123	2 850	131 973	174 413	13 043	187 456
Services externes	405 325	3 011	408 336	226 733	74 604	301 337
Documentation	8 781	1 128	9 909	8 623	1 861	10 484
Assurances	4 237	-	4 237	3 921	-	3 921
Amortissements des immobilisations	173 027	-	173 027	196 482	-	196 482
Frais généraux	78 911	12 305	91 216	60 035	3 246	63 281
Remboursement – frais divers projets spéciaux	(265 369)	265 369	-	(157 265)	157 265	-
	13 153 990	1 699 971	14 853 961	12 467 353	1 565 851	14 033 204

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut a conclu une entente d'occupation renouvelable annuellement et des accords de location-exploitation d'équipement de bureau échéant à différentes dates.

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent approximativement comme suit :

	2015	2016	2017	2018
	\$	\$	\$	\$
Entente d'occupation	720 412	-	-	-
Location d'équipements	19 019	14 536	7 703	7 703
	739 431	14 536	7 703	7 703

11. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, l'Institut est exposé à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est remise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de ses activités.

12. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Institut a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions de contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, au placement, aux contributions à recevoir du MSSS et autres débiteurs. Au 31 mars 2014, l'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

	2014	2013
	\$	\$
Trésorerie	3 454 824	3 365 142
Placement	2 500 000	2 500 000
Contributions à recevoir du MSSS	854 472	104 187
Débiteurs	166 128	79 025
	6 975 424	6 048 354

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2014

12. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit associé à la trésorerie et au placement est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements liquides. La politique de l'Institut est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées.

Au 31 mars 2014, l'excédent de trésorerie est investi dans un certificat de placement garanti, la direction jugeant ainsi que le risque est négligeable.

Le risque de crédit associé aux contributions à recevoir du MSSS et aux débiteurs est réduit puisque les créances proviennent d'entités gouvernementales. Les débiteurs sont âgés de moins de 30 jours. Un montant de 91 877 \$ est exclu des débiteurs car il s'agit de taxes à recevoir. Les contributions à recevoir du MSSS seront encaissées au cours du prochain exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'Institut finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant principalement de contributions gouvernementales. L'Institut respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les prévisions budgétaires et de trésorerie établies, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

L'échéance estimative des créateurs et charges à payer au 31 mars 2014 est de moins de 90 jours.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le seul risque auquel l'Institut est exposé est le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou le flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts du marché. L'Institut gère son portefeuille de placements en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif sur les placements durant l'exercice a été stable à 1,3 % pour trois échéanciers semestriels.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que l'Institut tire de ses placements à court terme. Si les taux d'intérêts de l'exercice terminé le 31 mars 2014 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts auraient été supérieurs ou inférieurs de 12 500 \$, respectivement.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ces activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Toutefois, l'Institut et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont convenu que ce dernier maintient ses services de soutien en ressources matérielles et informationnelles jusqu'à ce qu'une décision contraire soit prise. Ces services sont rendus gratuitement.

14. COMPTE À FINS DÉTERMINÉES

Il s'agit d'un compte pour l'application de l'entente de principe sur l'établissement d'un programme de partenariat entre le gouvernement du Québec et les compagnies de recherche pharmaceutiques du Canada Rx&D et pour l'application des ententes spécifiques à l'utilisation optimale des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) et des COXIBS.

Le compte à fins déterminées « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'événements spéciaux » comprend les sommes déposées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et utilisées par le Conseil du médicament dans le cadre de ses activités répondant aux critères d'utilisation spécifiés au décret no 463-95 du 5 avril 1995, modifié par le décret no 309-99 du 31 mars 1999. La gestion des sommes déposées dans ce compte doit s'effectuer conformément aux modalités de gestion établies dans le CT 187026 du 4 avril 1995.

Par ce décret, le Conseil du médicament pouvait transmettre des factures liées à ces activités au Ministère et qui étaient payées par ce dernier directement au fournisseur. Bien que l'Institut ait succédé au Conseil du médicament, avec l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé et en services sociaux, le 19 janvier 2011, ce compte à fin déterminée est toujours utilisé par l'Institut en vertu de ce décret, mais géré exclusivement par le ministère.

Les fonds du compte à fins déterminées « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'événements spéciaux » servent toujours à payer les dépenses des activités de l'Institut encadrées par ce décret. Ces dépenses ne font pas partie du court normal des activités de l'Institut. L'Institut agit comme agent intermédiaire et les montants utilisés par ce compte à fins déterminées ne font pas partie de ses revenus. L'Institut ne facture aucuns honoraires de gestion à cet égard.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

15. **PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EFFECTUÉES POUR LE COMPTE D'UN ORGANISME NATIONAL DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

Ce protocole d'accord est relatif à un programme confié à la régie de l'assurance maladie du Québec en vertu de l'article de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (RLRQ, c. R-5).

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a signé 2 protocoles d'accords avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec respectivement, ce protocole a pour objet la détermination des conditions d'exercice et de rémunération des médecins qui accomplissent des activités soit à titre de président, de membre ou de médecin mandaté d'un conseil ou comité d'un organisme national. Les organismes nationaux reconnus par les parties de ce protocole sont le Ministère de la santé et des services sociaux de l'Institut.

Une banque d'heures maximales par année civile est attribuée à l'Institut : 2 050 heures pour les médecins omnipraticiens et de 5 000 heures pour les médecins spécialistes.

Pour l'exercice 2014, l'Institut a utilisé 2 238 heures de ces banques (849 heures en 2013).

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Luc Boiteau
Président-directeur général



Claude Bernier, CPA, CA
Directeur adjoint aux ressources financières et matérielles

Québec, le 18 juin 2014



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national de santé publique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

L'Institut national de santé publique du Québec n'a pas comptabilisé, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que l'Institut national de santé publique du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'Institut national de santé publique du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du

Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution)	
	EN DOLLARS	
	2014	2013
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	11 849 417	13 239 808
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	11 849 417	13 239 808
Dette nette et excédent cumulé	-	-

OPINION AVEC RÉSERVE

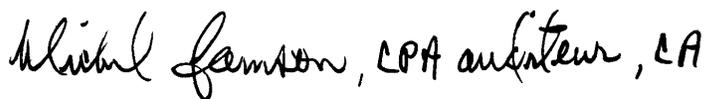
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2014 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 18 juin 2014

Résultats et excédent cumulé

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014		2013
	BUDGET \$	RÉEL \$	RÉEL \$
Revenus			
Subventions du gouvernement du Québec	60 425 300	57 153 842	58 567 725
Subventions du gouvernement du Canada	2 260 700	2 591 010	2 687 225
Ventes de services	4 435 800	5 326 768	5 718 258
Autres revenus	3 197 700	3 310 239	3 398 347
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	755 000	452 920	523 624
Intérêts	180 000	237 588	214 267
	71 254 500	69 072 367	71 109 446
Charges			
Salaires et avantages sociaux (note 3)	44 934 800	45 225 171	44 839 553
Services professionnels et administratifs	7 831 700	5 541 750	7 308 485
Fournitures médicales et de laboratoire	3 772 900	3 313 395	4 392 962
Locaux	5 276 700	5 206 547	5 257 591
Amortissement des immobilisations corporelles	3 462 500	2 672 494	2 660 352
Frais de déplacement	1 137 400	1 092 931	1 212 001
Intérêts sur la dette	17 000	16 826	21 244
Frais de bureau	455 700	512 019	473 427
Papeterie et impression	435 000	340 585	505 626
Frais de comité	164 800	162 663	151 775
Entretien et réparations	3 846 500	3 865 170	3 816 969
Frais d'organisation de formation externe	255 400	482 943	412 522
Formation interne	245 800	168 788	213 545
Télécommunications	329 800	272 596	289 808
Documentation	275 400	245 739	253 349
Matériel roulant	78 700	150 835	106 894
Location d'équipements	135 300	141 894	154 372
Assurances	50 400	71 237	68 013
Créances irrécouvrables	25 000	58 162	12 287
Frais bancaires	18 000	11 938	13 428
	72 748 800	69 553 683	72 164 203
Déficit annuel (notes 4 et 19)	(1 494 300)	(481 316)	(1 054 757)
Excédent cumulé au début de l'exercice	11 717 264	11 717 264	12 772 021
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 4)	10 222 964	11 235 948	11 717 264

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS 2013-2014

État de la situation financière

AU 31 MARS 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	18 369 905	18 456 615
Créances (notes 5 et 9)	7 671 170	3 799 898
Subventions à recevoir (note 6)	7 336 467	12 326 290
	<u>33 377 542</u>	<u>34 582 803</u>
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 7)	9 995 613	9 604 058
Emprunt (note 8)	15 077 608	13 000 000
Dettes (note 9)	259 394	341 825
Revenus reportés (note 10)	19 235 357	25 237 696
Provision pour congés de maladie (note 11)	157 843	216 805
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles (note 12)	1 474 927	1 666 522
	<u>46 200 742</u>	<u>50 066 906</u>
	<u>(12 823 200)</u>	<u>(15 484 103)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 13)	23 035 534	26 093 366
Stock de fournitures	157 305	160 522
Charges payées d'avance	866 309	947 479
	<u>24 059 148</u>	<u>27 201 367</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 4)	<u>11 235 948</u>	<u>11 717 264</u>

Obligations contractuelles (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Luc Bojeau
Président-directeur général



W. Robert Laurier, FCPA, FCA
Président du comité d'audit

ÉTATS FINANCIERS 2013-2014

État de la variation de la dette nette

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014		2013
	BUDGET \$ (note 20)	RÉEL \$	RÉEL \$
Déficit annuel	(1 494 300)	(481 316)	(1 054 757)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(900 000)	(3 830 212)	(5 738 495)
Disposition ou transfert d'immobilisations corporelles	-	4 428 382	6 066 686
Amortissement des immobilisations corporelles	3 462 500	2 672 494	2 660 352
Radiation d'immobilisations corporelles	-	-	64 300
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	-	(212 832)	(235 753)
	2 562 500	3 057 832	2 817 090
Acquisition de stocks de fournitures	-	(3 310 178)	(4 383 598)
Acquisition de charges payées d'avance	-	(1 378 289)	(1 547 389)
Utilisation de stocks de fournitures	-	3 313 395	4 392 962
Utilisation de charges payées d'avance	-	1 459 459	1 505 453
	-	84 387	(32 572)
Diminution de la dette nette	1 068 200	2 660 903	1 729 761
Dette nette au début de l'exercice	(15 484 103)	(15 484 103)	(17 213 864)
Dette nette à la fin de l'exercice	(14 415 903)	(12 823 200)	(15 484 103)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS 2013-2014

Flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit annuel	(481 316)	(1 054 757)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 672 494	2 660 352
Radiation d'immobilisations corporelles	-	64 300
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	(452 920)	(523 624)
	1 738 258	1 146 271
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Créances	(3 871 272)	465 921
Subventions à recevoir	4 989 823	6 847 408
Stocks de fournitures	3 217	9 364
Charges payées d'avance	81 170	(41 936)
Charges à payer et frais courus (note 7)	719 324	(1 526 065)
Revenus reportés	(6 002 339)	(4 104 920)
Provision pour congés de maladie	(58 962)	(49 034)
	(4 139 039)	1 600 738
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(2 400 781)	2 747 009
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION		
Acquisition d'immobilisations corporelles (notes 7 et 13)	(4 370 813)	(5 963 323)
Disposition ou transfert d'immobilisations corporelles (note 13)	4 428 382	6 066 686
	57 569	103 363
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation	57 569	103 363
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	2 077 608	(2 638 571)
Remboursements de la dette	(82 431)	(78 014)
Encaissement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	261 325	210 207
	2 256 502	(2 506 378)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 256 502	(2 506 378)
(Diminution) Augmentation de la trésorerie	(86 710)	343 994
Trésorerie au début	18 456 615	18 112 621
Trésorerie à la fin	18 369 905	18 456 615
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts versés	16 826	21 244

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2014

1 CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux, instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour congés de maladie et la provision pour vacances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

La trésorerie, les créances et les subventions à recevoir sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer (sauf les charges sociales) et frais courus, les emprunts et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Constatation des revenus

Les paiements de transfert relatifs aux projets spéciaux sont comptabilisés à titre de revenu lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les paiements de transfert sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Un paiement de transfert est comptabilisé à titre d'apport reporté relatif aux immobilisations corporelles lorsqu'il est assorti de stipulations qui créent un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les apports provenant de tiers relatifs aux projets spéciaux sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'affectations d'origine externe qui stipulent comment ils doivent être utilisés, puis comptabilisés à titre de revenu lorsqu'ils sont utilisés aux fins prévues.

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus reportés sont constitués des montants reçus et à recevoir pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles.

PASSIFS FINANCIERS

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Les obligations à court terme sont comptabilisées au coût.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles

Les apports reçus des partenaires pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations corporelles amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire et durées indiquées ci-dessous :

Aménagements majeurs	sur la durée des baux
Équipements spécialisés	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels et licences	3 à 5 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les développements informatiques en cours ne sont pas amortis. Ils seront amortis à compter de la date de mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

3 SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins, qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

4 EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

	2014			2013
	ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	PROJETS SPÉCIAUX	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
Excédent cumulé non affecté				
Solde au début	1 869 700	397 755	2 267 455	2 235 572
Excédent annuel	351 033	473 314	824 347	446 683
Transfert de l'excédent cumulé affecté	—	—	—	—
Transfert à l'excédent cumulé affecté	(200 000)	(640 263)	(840 263)	(414 800)
Solde à la fin	2 020 733	230 806	2 251 539	2 267 455
Excédent cumulé affecté				
Solde au début	7 931 838	1 517 971	9 449 809	10 536 449
Déficit annuel relatif à l'excédent affecté	(633 224)	(672 439)	(1 305 663)	(1 501 440)
Transfert à l'excédent cumulé non affecté	—	—	—	—
Transfert de l'excédent cumulé non affecté	825 000	15 263	840 263	414 800
Solde à la fin	8 123 614	860 795	8 984 409	9 449 809
Total	10 144 347	1 091 601	11 235 948	11 717 264

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

En ce qui a trait à l'excédent cumulé affecté des activités régulières, la direction de l'Institut a décidé d'utiliser une partie de son excédent cumulé non affecté, conformément à la politique en vigueur adoptée par son conseil d'administration, pour acquérir des immobilisations, notamment des équipements spécialisés de laboratoire et des systèmes d'information de gestion et pour la mise en oeuvre du plan d'action de l'Institut découlant d'un processus d'audit et d'autoévaluation visant l'ensemble de l'organisation, et ce, conformément aux autorisations nécessaires du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Le solde de l'excédent cumulé affecté au 31 mars 2014 de 8 123 614\$ sera utilisé pour combler le financement de ces décisions.

L'excédent cumulé affecté des projets spéciaux de 860 795\$ au 31 mars 2014 sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique et de projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut.

5 CRÉANCES

	2014	2013
	\$	\$
Gouvernement du Québec	5 612 568	1 008 196
Gouvernement du Canada	433 166	1 598 090
Créance, au taux fixe de 5,52 %, encaissable par versement annuel de 99 257 \$, incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017 ¹	187 540	273 843
Clients	1 437 896	919 769
	7 671 170	3 799 898

¹ Dans le cadre d'un mandat confié par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile pour le dépistage des maladies professionnelles, l'Institut détient une créance à recevoir de la CSST.

6 SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2014	2013
	\$	\$
Gouvernement du Québec	5 890 689	10 851 055
Gouvernement du Canada	878 064	982 537
Autres	567 714	492 698
	7 336 467	12 326 290

7 CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2014	2013
	\$	\$
Gouvernement du Québec	1 066 049	1 166 287
Provision pour congés de maladie payables annuellement	273 728	233 740
Provision pour vacances annuelles	3 817 789	3 776 895
Salaires	1 235 787	924 278
Charges sociales	194 550	352 407
Autres	3 407 710	3 150 451
	9 995 613	9 604 058

Les charges à payer et frais courus liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 213 049\$ (2013 : 540 818\$).

8 EMPRUNT

	2014	2013
	\$	\$
Marge de crédit	15 077 608	13 000 000

L'Institut dispose d'une marge de crédit pour la réalisation des activités liées au développement informatique en cours. La marge de crédit d'un montant autorisé de 15 635 897 \$ porte intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, plus 0,3 %, et vient à échéance en août 2014. Au 31 mars 2014, le taux est de 1,52 % (2013 : 1,52 %).

9 DETTE

	2014	2013
	\$	\$
Emprunts sur billets :		
taux fixe de 5,52 %, garanti par la créance à recevoir, remboursable par versements mensuels de 8 271 \$ incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017	259 394	341 825

Les montants des versements à effectuer sur la dette au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2015	87 099
2016	92 029
2017	80 266

10 REVENUS REPORTÉS

	2014	2013
	\$	\$
Solde de début de l'exercice	25 237 696	29 342 616
Contributions de l'exercice courant		
Gouvernement du Québec	17 960 244	21 159 459
Gouvernement du Canada	2 434 745	2 688 842
Autres	7 147 831	8 253 755
	27 542 820	32 102 056
Virement de l'exercice	(33 545 159)	(36 206 976)
Solde de fin de l'exercice	19 235 357	25 237 696

11 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est de 9,84 % (9,18 % avant le 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale et le taux de cotisation au RRPE est de 14,38 % (12,30 % avant le 1^{er} janvier 2014).

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2014 (0,54 % au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 772 535\$ (2013 : 2 486 383\$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Les obligations relatives aux congés de maladie accumulés sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

L'Institut ne dispose pas d'un programme d'accumulation à long terme de congés de maladie. Cependant, l'Institut reconnaît les banques de maladie accumulées par les salariés lorsqu'ils sont transférés à l'Institut par un organisme disposant d'un tel programme. Par contre, le droit d'accumuler des congés de maladie se termine au moment du transfert.

Les salariés visés ont droit annuellement de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, à raison de 100 % pour les 60 premiers jours accumulés et de 50 % pour les jours additionnels, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 90 jours. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

La provision pour congés de maladie est ajustée pour tenir compte des ajustements salariaux annuels. Elle est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

La provision pour congés de maladie provenant du programme d'accumulation pour des employés transférés a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2014 :

	2014	2013
	RRPE ET RREGOP	RRPE ET RREGOP
Taux d'indexation	2,00 %	2,13 %
Taux d'actualisation	0,00 %	1,33 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 an	1 an
	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	216 805	265 839
Charge de l'exercice	2 094	(10 865)
Prestations versées au cours de l'exercice	(61 056)	(38 169)
Solde à la fin	157 843	216 805

12 APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014	2013
	\$	\$
Solde de début de l'exercice	1 666 522	1 979 939
Augmentation de l'exercice	261 325	210 207
Virement de l'exercice	(452 920)	(523 624)
	(191 595)	(313 417)
Solde de fin de l'exercice	1 474 927	1 666 522

13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	AMÉNAGEMENTS MAJEURS	ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	LOGICIELS ET LICENCES	MATÉRIEL ROULANT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE EN COURS	2014
Coût									
Solde au début	11 969 580	12 089 653	5 273 602	729 721	1 427 678	3 437 815	248 883	14 665 534	49 842 466
Acquisitions	–	502 020	246 069	–	–	102 864	–	3 192 091	4 043 044
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Radiations et transferts	–	(28 780)	(362 615)	405 816	–	–	–	(5 130 413)	(5 115 992)
Solde à la fin	11 969 580	12 562 893	5 157 056	1 135 537	1 427 678	3 540 679	248 883	12 727 212	48 769 518
Amortissement cumulé									
Solde au début	7 329 226	7 513 561	3 663 784	552 011	1 263 162	3 199 098	228 258	–	23 749 100
Amortissement	806 367	921 021	641 768	134 776	54 371	105 943	8 248	–	2 672 494
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Radiations	–	(28 780)	(362 615)	(296 215)	–	–	–	–	(687 610)
Solde à la fin	8 135 593	8 405 802	3 942 937	390 572	1 317 533	3 305 041	236 506	–	25 733 984
Valeur comptable nette	3 833 987	4 157 091	1 214 119	744 965	110 145	235 638	12 377	12 727 212	23 035 534
Coût									
Solde au début	11 969 580	11 430 108	4 923 857	1 502 292	1 427 678	3 391 496	248 883	16 348 146	51 242 040
Acquisitions	–	659 545	820 010	–	–	46 319	–	4 448 374	5 974 248
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Radiations et transferts	–	–	(470 265)	(772 571)	–	–	–	(6 130 986)	(7 373 822)
Solde à la fin	11 969 580	12 089 653	5 273 602	729 721	1 427 678	3 437 815	248 883	14 665 534	49 842 466
Amortissement cumulé									
Solde au début	6 522 859	6 568 071	3 487 853	1 253 230	1 208 791	3 070 770	220 010	–	22 331 584
Amortissement	806 367	945 490	646 196	71 352	54 371	128 328	8 248	–	2 660 352
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Radiations	–	–	(470 265)	(772 571)	–	–	–	–	(1 242 836)
Solde à la fin	7 329 226	7 513 561	3 663 784	552 011	1 263 162	3 199 098	228 258	–	23 749 100
Valeur comptable nette	4 640 354	4 576 092	1 609 818	177 710	164 516	238 717	20 625	14 665 534	26 093 366

Les développements informatiques en cours incluent la participation de l’Institut à la réalisation de la phase québécoise de la solution pancanadienne nommée PANORAMA. Au 31 mars 2014, la participation de l’Institut qui s’élève à 11 849 417\$ (2013 : 13 239 808\$) permet de développer un système d’information en protection des maladies infectieuses (SI-PMI) qui soutiendra les fonctions suivantes :

- La gestion de l’immunisation incluant le registre de vaccination, le suivi des manifestations cliniques inhabituelles et la gestion des produits immunisants ;
- La surveillance et le signalement des syndromes infectieux et des maladies à déclaration obligatoire ;
- La gestion des cas et des contacts des maladies infectieuses ;
- La gestion des éclosions liées aux poussées épidémiques de maladies infectieuses ;
- La gestion des alertes sanitaires.

Le développement en cours SI-PMI, d’un montant total autorisé de 34 884 335\$, est financé de la façon suivante :

	\$
Marge de crédit (note 8)	15 635 897
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale	9 202 517
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	10 045 921
	34 884 335

Au 31 mars 2014, un montant de 24 149 570\$ a été investi dans le développement en cours SI-PMI et la participation dans l’actif s’élève à 11 849 417\$ pour l’Institut, 7 871 771\$ pour l’Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale et 4 428 382\$ pour l’Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

La marge de crédit d’un montant autorisé de 15 635 897\$, est réservée à cette fin. Les intérêts de la marge de crédit, d’une somme de 212 832\$ (235 753\$ en 2013) sont capitalisés au coût du développement informatique en cours SI-PMI. Lorsque le développement informatique en cours SI-PMI sera terminé, la marge de crédit sera transférée dans un emprunt. Cet emprunt sera remboursé à partir de nouvelles subventions octroyées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Aucun amortissement n’a été comptabilisé relativement aux développements informatiques en cours étant donné que les systèmes ne sont pas en service au 31 mars 2014.

14 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d’échange, l’Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu’avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L’Institut n’a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2014, l’Institut s’est engagé auprès de l’axe de recherche « santé des populations et environnementales » du CHU de Québec à verser, jusqu’en décembre 2019, un montant maximum de 546 130\$ pour la réalisation de divers mandats en santé publique.

L'Institut s'est également engagé en vertu d'ententes à verser un montant de 10 664 959\$ pour la réalisation de divers travaux. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces ententes pour les cinq prochains exercices s'élèvent aux sommes suivantes :

	\$
2015	5 193 649
2016	2 965 603
2017	2 186 512
2018	261 592
2019	57 603

16 FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de soutien offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

17 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, aux créances et aux subventions à recevoir.

Au 31 mars 2014, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie, aux créances et subventions à recevoir correspond à leur valeur comptable.

L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients et subventions à recevoir. Au 31 mars 2014, 86 % (90 % en 2013) des créances et des subventions à recevoir proviennent des gouvernements provincial et fédéral. De plus, l'Institut a provisionné des créances douteuses pour un montant de 94 760\$ (140 152\$ en 2013). La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au 31 mars.

	2014				
	MOINS DE 30 JOURS	DE 30 À 60 JOURS	DE 61 À 90 JOURS	PLUS DE 90 JOURS	TOTAL
Gouvernement du Québec	5 854 169	452 401	45 755	5 150 931	11 503 256
Gouvernement du Canada	903 182	223 174	20 614	164 260	1 311 230
Autres	908 864	278 452	327 149	678 686	2 193 151
	7 666 215	954 027	393 518	5 993 877	15 007 637
	2013				
	MOINS DE 30 JOURS	DE 30 À 60 JOURS	DE 61 À 90 JOURS	PLUS DE 90 JOURS	TOTAL
Gouvernement du Québec	428 493	1 811 383	47 208	9 572 167	11 859 251
Gouvernement du Canada	2 047 787	270 057	24 484	238 299	2 580 627
Autres	357 170	306 635	109 960	912 545	1 686 310
	2 833 450	2 388 075	181 652	10 723 011	16 126 188

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	140 152	135 483
Perte de valeur comptabilisée	58 162	12 287
Reprise de provision	(103 554)	(7 618)
Solde à la fin	94 760	140 152

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant, au besoin, à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2014				
	MOINS DE 1 AN	1 AN À 3 ANS	4 ANS À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Emprunts	15 173 675	-	-	-	15 173 675
Créditeurs et charges à payer	9 995 613	-	-	-	9 995 613
Dette à long terme	99 257	181 972	-	-	281 229
	25 268 545	181 972	-	-	25 450 517
	2013				
	MOINS DE 1 AN	1 AN À 3 ANS	4 ANS À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Emprunts	13 083 371	-	-	-	13 083 371
Créditeurs et charges à payer	9 604 058	-	-	-	9 604 058
Dette à long terme	99 257	281 229	-	-	380 486
	22 786 686	281 229	-	-	23 067 915

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'incidence d'une augmentation immédiate et soutenue au 31 mars 2014 de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter la charge d'intérêts capitalisée de 150 776\$ tandis qu'une baisse de 1 % des taux d'intérêt réduirait la charge d'intérêts capitalisée du même montant.

18 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2014.

19 RÉSULTATS PAR ACTIVITÉS

	2014			2013		
	ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	PROJETS SPÉCIAUX	TOTAL	ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	PROJETS SPÉCIAUX	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Subventions du gouvernement du Québec	33 674 610	23 479 232	57 153 842	33 338 482	25 229 243	58 567 725
Subventions du gouvernement du Canada	1 200	2 589 810	2 591 010	1 200	2 686 025	2 687 225
Ventes de services	1 578 735	3 748 033	5 326 768	1 324 044	4 394 214	5 718 258
Autres revenus	179 767	3 130 472	3 310 239	141 304	3 257 043	3 398 347
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	47 308	405 612	452 920	51 308	472 316	523 624
Intérêts	45 588	192 000	237 588	46 132	168 135	214 267
	35 527 208	33 545 159	69 072 367	34 902 470	36 206 976	71 109 446
Charges						
Salaires et avantages sociaux (note 3)	24 692 057	20 533 114	45 225 171	24 265 714	20 573 839	44 839 553
Services professionnels et administratifs	2 092 289	3 449 461	5 541 750	2 190 442	5 118 043	7 308 485
Fournitures médicales et de laboratoire	1 888 941	1 424 454	3 313 395	1 572 239	2 820 723	4 392 962
Locaux	5 202 843	3 704	5 206 547	5 196 153	61 438	5 257 591
Amortissement des immobilisations corporelles	2 086 047	586 447	2 672 494	2 049 622	610 730	2 660 352
Frais de déplacement	462 812	630 119	1 092 931	527 657	684 344	1 212 001
Intérêts sur la dette	—	16 826	16 826	—	21 244	21 244
Frais de bureau	312 975	199 044	512 019	339 824	133 603	473 427
Papeterie et impression	39 352	301 233	340 585	62 354	443 272	505 626
Frais de comité	85 840	76 823	162 663	98 430	53 345	151 775
Entretien et réparations	933 563	2 931 607	3 865 170	800 141	3 016 828	3 816 969
Frais d'organisation de formation externe	866	482 077	482 943	2 012	410 510	412 522
Formation interne	89 293	79 495	168 788	73 432	140 113	213 545
Télécommunications	239 427	33 169	272 596	252 697	37 111	289 808
Documentation	180 797	64 942	245 739	201 540	51 809	253 349
Matériel roulant	90 225	60 610	150 835	78 089	28 805	106 894
Location d'équipements	141 718	176	141 894	153 759	613	154 372
Assurances	62 855	8 382	71 237	59 631	8 382	68 013
Créances irrécouvrables	(4 270)	62 432	58 162	4 669	7 618	12 287
Frais bancaires	11 769	169	11 938	13 318	110	13 428
Frais généraux (note 16)	(2 800 000)	2 800 000	—	(2 800 000)	2 800 000	—
	35 809 399	33 744 284	69 553 683	35 141 723	37 022 480	72 164 203
Déficit annuel	(282 191)	(199 125)	(481 316)	(239 253)	(815 504)	(1 054 757)
Excédent cumulé au début de l'exercice	9 801 538	1 915 726	11 717 264	10 020 791	2 751 230	12 772 021
Transferts de l'excédent cumulé	625 000	(625 000)	—	20 000	(20 000)	—
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 4)	10 144 347	1 091 601	11 235 948	9 801 538	1 915 726	11 717 264

20 DONNÉES BUDGÉTAIRES À L'ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Les données budgétaires présentées à l'état de la variation de la dette nette sont préparées selon les mêmes méthodes comptables que les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations. Elles représentent les données budgétaires adoptées initialement par le conseil d'administration.

Le projet de développement informatique SI-PMI présenté à la note 13 explique la quasi-totalité des écarts par rapport au budget initialement adopté et présenté à l'état de la variation de la dette nette. Ce projet est doté d'un financement de 34 884 335\$. Le conseil d'administration est informé régulièrement de l'évolution budgétaire du projet sur son enveloppe globale. Étant donné la nécessité de présenter le budget annuel dans l'état de la variation de la dette nette, le budget annuel 2014-2015 sera soumis au conseil d'administration pour approbation.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration et son comité d'audit surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et le conseil d'administration approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Robert Marquis

Val-d'Or, le 26 mai 2014



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national des mines, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

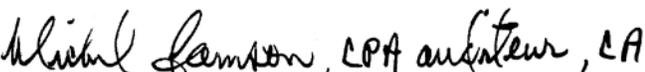
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national des mines au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,


Michel Samsou, CPA auditeur, CA

Montréal, le 26 mai 2014

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014	2014	2013
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	980 000	1 130 000	400 000
Intérêts	1 000	2 151	1 628
Autres	-	150	-
	<u>981 000</u>	<u>1 132 301</u>	<u>401 628</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	378 802	425 173	327 949
Services professionnels	432 348	227 526	191 358
Frais de déplacements	66 000	55 975	50 458
Fournitures et approvisionnements	30 750	17 519	25 515
Publicité et communication	20 630	8 708	17 613
Amortissement des immobilisations corporelles	35 000	29 328	24 697
Frais de formation	13 000	8 019	8 298
Frais de représentation	3 570	1 876	809
Frais financiers	900	505	925
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	154	-
	<u>981 000</u>	<u>774 783</u>	<u>647 622</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	-	357 518	(245 994)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		<u>71 122</u>	<u>317 116</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>428 640</u>	<u>71 122</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 AU 31 MARS 2014

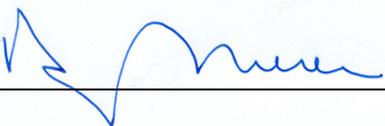
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	380 101	11 607
Débiteurs	<u>22 679</u>	<u>12 280</u>
	<u>402 780</u>	<u>23 887</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	<u>56 130</u>	<u>57 075</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>346 650</u>	<u>(33 188)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 4)	75 636	100 591
Charges payées d'avance	<u>6 354</u>	<u>3 719</u>
	<u>81 990</u>	<u>104 310</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>428 640</u>	<u>71 122</u>
Obligations contractuelles (note 9)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



M. François Biron, président du conseil d'administration



M. Donald Bhérier, président du comité d'audit

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
	\$	\$	\$
Excédent (Déficit) annuel	-	357 518	(245 994)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(4 827)	(16 573)
Amortissement des immobilisations corporelles	35 000	29 328	24 697
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	154	-
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	-	300	-
	<u>35 000</u>	<u>24 955</u>	<u>8 124</u>
(Utilisation) Acquisition de charges payées d'avance	-	(2 635)	1 156
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	35 000	379 838	(236 714)
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(33 188)</u>	<u>(33 188)</u>	<u>203 526</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 812</u>	<u>346 650</u>	<u>(33 188)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Déficit) annuel de l'exercice	357 518	(245 994)
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	29 328	24 697
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	154	-
	<u>387 000</u>	<u>(221 297)</u>
Variation des actifs et des passifs		
Débiteurs	(10 398)	(8 984)
Charges payées d'avance	(2 635)	1 156
Créiteurs et charges à payer	(946)	18 490
	<u>373 021</u>	<u>(210 635)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
	<u>373 021</u>	<u>(210 635)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 827)	(16 573)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	300	-
	<u>(4 527)</u>	<u>(16 573)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		
	<u>(4 527)</u>	<u>(16 573)</u>
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	<u>368 494</u>	<u>(227 208)</u>
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>11 607</u>	<u>238 815</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>380 101</u>	<u>11 607</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la Loi sur l'Institut des mines (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste à :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tel que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les états financiers comprennent des éléments d'actifs financiers et de passif financiers. Leur évaluation dépend de leur classement comme il est décrit ci-après :

La trésorerie et les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste des créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contribution du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où elles sont autorisées, que l'Institut a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les revenus, y compris les gains, doivent être constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les gains sont généralement constatés dans l'état des résultats au moment de leur réalisation. Les éléments qu'il serait trop difficile de mesurer avant que les fonds soient reçus sont comptabilisés au moment de la réception des fonds.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose du solde bancaire.

PASSIFS

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	7 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Fournisseurs	7 538	23 006
Traitements	43 383	30 813
Avantages sociaux	5 209	3 256
	<u>56 130</u>	<u>57 075</u>

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2014

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2014
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au début	77 076	21 155	43 544	141 775
Acquisitions	-	1 235	3 592	4 827
Disposition	-	-	(1 363)	(1 363)
Solde à la fin	77 076	22 390	45 773	145 239
Amortissement cumulé				
Solde au début	18 121	7 532	15 531	41 184
Amortissement de l'exercice	11 011	4 278	14 039	29 328
Disposition	-	-	(909)	(909)
Solde à la fin	29 132	11 810	28 661	69 603
Valeur comptable nette	47 944	10 580	17 112	75 636

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2013
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au début	76 343	19 815	29 044	125 202
Acquisitions	733	1 340	14 500	16 573
Solde à la fin	77 076	21 155	43 544	141 775
Amortissement cumulé				
Solde au début	7 180	3 457	5 850	16 487
Amortissement de l'exercice	10 941	4 075	9 681	24 697
Solde à la fin	18 121	7 532	15 531	41 184
Valeur comptable nette	58 955	13 623	28 013	100 591

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2014

5. MARGE DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2013) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Banque centrale Desjardins du Québec ajusté de 5,75 %. Au 31 mars 2014 et 2013, le taux de base est de 8,5 % et le solde en 2014 est de 15,50 \$ (2013 : solde nul).

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation pour le RRAS est de 14,38 % (12,30 % en 2013).

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 16 332 \$ (12 649 \$ en 2013).

Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

7. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Les principaux actifs financiers de l'Institut qui sont exposés au risque de crédit comprennent la trésorerie et les débiteurs.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Au 31 mars 2014, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie et aux débiteurs correspond à la valeur comptable. L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque significatif à l'égard de ses débiteurs. Les débiteurs sont recouvrables moins de 30 jours suivant la date de facturation.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2014

7. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit imputable aux débiteurs est limité puisque les principales créances sont afférentes aux services vendus principalement à des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec ou à la reclassification de soldes débiteurs afférents à des créditeurs et charges à payer.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et des flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. Les créditeurs et les charges à payer sont payables moins de 30 jours suivants la date de facturation.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la marge de crédit. Au 31 mars 2014, le risque de taux d'intérêt est pratiquement nul, car le solde de la marge de crédit est de 15,50 \$.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, l'Institut a reçu un loyer et des services connexes gratuitement, d'un apparenté, au cours de l'exercice.

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut a attribué six (6) contrats pour un montant total de 170 654 \$ durant ses exercices 2012-2013 et 2013-2014 pour des services professionnels dont les termes s'échelonnent sur trois (3) exercices. Les obligations contractuelles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2015 :	43 477 \$
2016 :	5 000

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Au Ministre des Finances

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Le vice-président principal et chef de la direction financière
et de la gestion des risques,



Mario Albert



Jean-Jacques Carrier, CPA, CA

Québec, le 26 mai 2014



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Ministre des Finances

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-05.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Deloitte SENCRL/s.m.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118581

Québec, le 26 mai 2014

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
Chiffre d'affaires	477 320	456 296
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	436 886	407 737
Frais généraux	53 253	49 137
	490 139	456 874
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	(24 077)	14 344
Résultat des activités poursuivies	(36 896)	13 766
Revenus financiers		
Revenus de placements (note 6)	236 871	199 284
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	107 697	115 461
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	15 815	(6 932)
Gains nets sur les placements et autres	141 371	153 522
Autres revenus financiers (note 6)	29 724	21 282
	531 478	482 617
Charges financières (note 7)		
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	210 019	217 497
Perte nette de valeur sur les placements	187 971	120 525
Autres charges financières	7 242	4 278
	405 232	342 300
Résultat du portefeuille	126 246	140 317
Honoraires de gestion – Fonds du développement économique (note 8)	26 500	26 500
Frais d'administration	(79 167)	(77 288)
Résultat de l'exploitation des activités poursuivies	36 683	103 295
Résultat des activités abandonnées (note 9)	1 221	(2 051)
RÉSULTAT NET	37 904	101 244

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
RÉSULTAT NET	37 904	101 244
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net :		
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies (note 30)	812	(2 832)
	812	(2 832)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net :		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	202 440	(22 337)
Reclassement au résultat net des (gains) pertes réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(134 478)	1 156
	67 962	(21 181)
Couvertures des flux de trésorerie		
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(1 114)	1 241
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	992	(2 317)
	(122)	(1 076)
Écarts de conversion		
Écart de conversion d'une filiale	10 174	1 413
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	27 894	6 505
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	-	(1 617)
	38 068	6 301
Total des autres éléments du résultat global	106 720	(18 788)
RÉSULTAT GLOBAL	144 624	82 456

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	106 221	133 573
Placements temporaires (note 11)	554 149	533 231
Débiteurs (note 12)	87 981	86 108
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	7 849	9 331
Stocks (note 14)	56 549	56 570
Frais payés d'avance	3 402	3 887
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	853 630	541 677
Prêts (note 16)	245 479	112 132
Placements (note 18)	45 547	111 587
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	207	195
	1 961 014	1 588 291
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	14 862	20 737
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	3 734 837	3 486 673
Prêts (note 16)	637 471	536 404
Placements (note 18)	1 200 114	1 033 935
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	336 128	430 949
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	29 930	44 864
Immobilisations corporelles (note 21)	159 856	167 277
Actifs biologiques (note 22)	74 133	70 819
Immobilisations incorporelles (note 23)	73 538	65 571
Autres actifs	496	532
	6 261 365	5 857 761
TOTAL DE L'ACTIF	8 222 379	7 446 052
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Découverts bancaires	535	3 110
Emprunts bancaires (note 24)	-	3 126
Créditeurs et charges à payer (note 25)	77 871	72 344
Passif au titre des avantages du personnel	10 617	9 132
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 26)	838 841	528 521
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 39)	481 317	415 317
Provisions (note 28)	1 300	1 302
Autres passifs (note 31)	922	157
	1 411 403	1 033 009
Dette à long terme (note 26)	3 731 622	3 477 964
Subventions différées (note 27)	14 304	14 118
Provisions (note 28)	12 400	11 732
Passif au titre de la garantie (note 29)	110 937	126 627
Passif au titre des prestations définies (note 30)	34 893	34 771
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	217 324	208 670
Autres passifs (note 31)	11 202	5 491
	5 544 085	4 912 382
Capitaux propres		
Capital social (note 32)	3 073 340	3 073 340
Déficit	(638 572)	(677 288)
Cumul des autres éléments du résultat global	243 526	137 618
	2 678 294	2 533 670
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	8 222 379	7 446 052

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,


Michel Tremblay, F.S.A., F.I.C.A., CFA
Président du conseil d'administration par intérim

Michel Beauséjour, FCPA, FCA
Président du Comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Capital social	Déficit	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			Total des capitaux propres
			Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	
Solde au 1^{er} avril 2012	3 073 340	(775 700)	170 860	1 442	(18 728)	2 451 214
Résultat net de l'exercice	–	101 244	–	–	–	101 244
Autres éléments du résultat global	–	(2 832)	(21 181)	(1 076)	6 301	(18 788)
Solde au 31 mars 2013	3 073 340	(677 288)	149 679	366	(12 427)	2 533 670
Résultat net de l'exercice	–	37 904	–	–	–	37 904
Autres éléments du résultat global	–	812	67 962	(122)	38 068	106 720
Solde au 31 mars 2014	3 073 340	(638 572)	217 641	244	25 641	2 678 294

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat des activités poursuivies	36 683	103 295
Ajustements pour :		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	24 077	(14 344)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	17 746	16 531
Perte de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	11 113	2 516
Revenus de placements (note 6)	(236 871)	(199 284)
Revenus financiers	(17 500)	(9 255)
Charges financières	3 809	2 645
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(107 697)	(115 461)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	(15 815)	6 932
Gains nets sur les placements et autres	(141 371)	(153 522)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	107 700	107 809
Perte de valeur sur les placements	187 971	120 525
Avantages du personnel	2 406	1 876
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 22)	(3 324)	(5 083)
Autres éléments, montant net	2 638	(125)
	(128 435)	(134 945)
Dividendes encaissés	90 946	42 815
Intérêts encaissés	173 440	196 583
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles (note 34)	4 605	(20 070)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	140 556	84 383
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	(218)	(218)
	140 338	84 165
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation nette des placements temporaires	(26 253)	(139 833)
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	199 264	309 795
Augmentation des prêts	(464 446)	(367 093)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	457 451	549 913
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(1 002 091)	(1 046 739)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(262 833)	(380 106)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	320 545	411 705
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	8 310	7 553
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24 117)	(34 731)
Autres activités d'investissement	1 556	1 211
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(792 614)	(688 325)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(142)	(1 741)
	(792 756)	(690 066)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunts bancaires	(3 126)	(2 729)
Augmentation de la dette à long terme	1 118 800	1 155 600
Remboursement de la dette à long terme	(546 400)	(686 400)
Avances du gouvernement du Québec	66 000	46 500
Déboursements de garantie	(7 275)	(8 223)
Intérêts payés	(65)	(57)
Autres activités de financement	287	670
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	628 221	505 361
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(580)	(1 514)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(24 777)	(102 054)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	130 463	232 517
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	105 686	130 463
La trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies comprend ce qui suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	106 221	133 573
Découverts bancaires	(535)	(3 110)
	105 686	130 463

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

En vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, c.I-16.0.1), la Société générale de financement du Québec (SGF) et Investissement Québec (IQ) ont été fusionnées en date du 1^{er} avril 2011, en une nouvelle société constituée sous le nom d'Investissement Québec (la « Société »), une compagnie à fonds social. La Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

La fusion a été effectuée le 1^{er} avril 2011 dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun dont les actifs nets transférés ont été enregistrés à leur valeur nette comptable à cette même date. En vertu de la Loi, le solde résiduel des actifs et des passifs d'IQ en date du 1^{er} avril 2011 qui n'ont pas été fusionnés dans la Société a été transféré au Fonds du développement économique (FDE), lequel a été institué au sein du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation le 1^{er} avril 2011. Les comptes du FDE sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le FDE, ainsi que des revenus et des pertes de ce dernier. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé au 1200, route de l'Église, bureau 500, Québec (Québec), Canada.

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. BASE DE PRÉPARATION

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 26 mai 2014.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

i) Dépréciation d'actifs

Tel que décrit à la note 20, la Société a évalué la valeur recouvrable de participations dans des entreprises mises en équivalence qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces participations a été déterminée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. La juste valeur moins les coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Tel que présenté aux notes 7 et 20, des pertes de valeur totalisant 131 898 000 \$ au 31 mars 2014 (45 689 000 \$ au 31 mars 2013) ainsi que des reprises de valeur de 11 199 000 \$ (aucune au 31 mars 2013) ont été comptabilisées au résultat net.

ii) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur les cours boursiers, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses des données observables (niveau 2) ou pouvant être corroborées sur le marché ou sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2014, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 2 s'élève à 230 483 000 \$ et celle des actifs financiers évalués selon le niveau 3 s'élève à 398 552 000 \$. La juste valeur des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 2 s'élève à 7 624 000 \$. La note 37 indique l'effet qu'aurait le changement des données utilisées dans l'évaluation.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

La provision pour pertes sur prêts et garanties est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2014, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 99 713 000 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a revu l'information utilisée pour l'établissement de la provision cumulée pour pertes. La Société a raffiné son processus d'attribution de notation de crédit pour prendre en compte plus d'informations spécifiques à chacune des interventions financières. Pour ce faire, la méthodologie utilisée incorpore désormais un nouvel outil d'analyse. Ce changement d'estimation comptable a été appliqué de manière prospective. Ce changement sur la provision cumulée pour pertes, comptabilisé sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements », a pour effet de réduire la provision de 4 946 000 \$.

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

E) JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES**i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente**

Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que de la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 1 146 000 \$ au résultat net au 31 mars 2014, montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction. La provision pour perte sur garanties est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES**A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES****i) Présentation des états financiers**

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013. Ces modifications exigent que les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net soient présentés séparément de ceux qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net. La Société a effectué les modifications de présentation des autres éléments du résultat global pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2014. L'application des modifications à l'IAS 1 n'a eu aucune incidence sur le résultat net, les autres éléments du résultat global ni sur le résultat global total.

ii) États financiers consolidés

La Société a appliqué l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013.

Suivant l'application de l'IFRS 10, la Société a révisé la détermination du contrôle de toutes ses participations pour tenir compte du nouveau modèle de contrôle. Selon la nouvelle norme, un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, ce nouveau modèle exige la consolidation d'une entité si la Société détient le contrôle de l'entité sur la base du contrôle de fait. L'application de l'IFRS 10 n'a entraîné aucun changement au niveau des entités devant être consolidées par la Société.

iii) Partenariats et participations dans des entreprises associées et coentreprises

La Société a appliqué l'IFRS 11, *Partenariats*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013.

Suivant l'application de l'IFRS 11, les partenariats doivent désormais être classés comme entreprises communes ou comme coentreprises selon les droits sur les actifs et les obligations au titre des passifs que la Société possède. De plus, la norme élimine les choix en matière de présentation de l'information sur les partenariats en exigeant le recours à la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des intérêts dans des coentreprises, et en exigeant que les coparticipants comptabilisent les actifs et les passifs relatifs à leurs intérêts dans les entreprises communes. L'application de l'IFRS 11 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

La portée de l'IAS 28 comprend dorénavant les participations dans les coentreprises. Les modifications à l'IAS 28 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

La Société a appliqué l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013.

L'IFRS 12 est une nouvelle norme qui présente les obligations d'information de la Société à l'égard des intérêts qu'elle détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. Les informations à fournir visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature des intérêts de la Société dans d'autres entités, ainsi que les risques qui lui sont associés, de même que l'incidence de ces intérêts sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie. L'application de l'IFRS 12 a donné lieu à une divulgation plus détaillée au niveau de ses participations. L'information est présentée à la note 20 des états financiers consolidés.

v) Évaluation de la juste valeur

La Société a appliqué l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013.

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur les évaluations de la juste valeur en remplaçant les directives antérieurement traitées dans les diverses IFRS prises individuellement. Elle clarifie la définition de la juste valeur, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les exigences en matière d'informations à fournir relativement à l'évaluation de la juste valeur. Selon les dispositions transitoires, la Société a appliqué les directives d'évaluation de la juste valeur de façon prospective et n'a pas fourni d'informations comparatives relatives aux nouvelles exigences de divulgation. Sauf en ce qui concerne les informations à fournir, l'application de l'IFRS 13 n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société.

vi) Avantages du personnel

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013.

L'IAS 19 a été modifié, entre autres, afin d'exiger le calcul des intérêts nets liés au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies en fonction du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies et d'étoffer les exigences d'information. Les intérêts nets liés au passif ou à l'actif au titre des prestations définies remplacent le coût financier lié à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement prévu des actifs des régimes qui étaient utilisés auparavant. La version modifiée de l'IAS 19 a été adoptée rétrospectivement au 1^{er} avril 2013, conformément aux dispositions de transition de cette norme.

Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

vii) Informations à fournir : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Société a appliqué les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013. Ces modifications exigent que les entités fournissent des informations sur les droits à compensation et accords connexes (tels que les accords de garantie) pour les instruments financiers faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire.

Comme la Société ne conclut aucun accord de compensation, l'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les informations à fournir.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2014, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Norme/interprétation	Applicable aux exercices débutant le
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} avril 2018
Modifications à l'IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	1 ^{er} avril 2015
Modifications à l'IAS 32, <i>Instruments financiers : Présentation</i> (Compensation d'actifs et de passifs financiers)	1 ^{er} avril 2014
Modifications à l'IAS 36, <i>Dépréciation d'actifs</i> (Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers)	1 ^{er} avril 2014
Modifications pour les entités d'investissement	1 ^{er} avril 2014

i) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des deux catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti ou les actifs financiers évalués à la juste valeur. Les gains et pertes résultant de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur seront comptabilisés en résultat net. Toutefois, dans le cas des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, l'IFRS 9 prévoit que, lors de la comptabilisation initiale, l'entité a la possibilité de faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global toutes les variations de la juste valeur de ces placements. Ce choix se fait sur la base de chaque titre.

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39 à l'exception de certains éléments, notamment dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur selon l'option de la juste valeur. Les variations de la juste valeur imputables aux changements du risque de crédit doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et le reste des variations, au résultat net. Toutefois, si cette exigence devait avoir comme effet de créer ou d'accroître une non-concordance comptable dans le résultat net, l'intégralité des variations de la juste valeur devrait être comptabilisée au résultat net. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassés dans le résultat net par la suite.

L'IFRS 9 comprend aussi un nouveau modèle de pertes attendues pour déterminer quand il faut comptabiliser une dépréciation à l'égard des instruments financiers. Le modèle actuel des pertes encourues exige qu'un événement générateur de pertes se produise avant qu'une provision ne puisse être constituée. Le nouveau modèle des pertes de crédit attendues vise à comptabiliser les pertes sur créances plus rapidement. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir seraient ainsi comptabilisées à l'égard de tous les instruments financiers comptabilisés au coût amorti lors de leur date d'achat ou de création. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seraient quant à elles comptabilisées lorsque la qualité de crédit d'un instrument financier se détériore significativement. Il s'agit d'un seuil de comptabilisation beaucoup moins élevé que celui du modèle des pertes encourues actuel qui, en pratique, donne lieu à la création d'une provision uniquement lorsque l'actif financier est près d'être en défaut.

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Modifications à l'IAS 19, Avantages du personnel

Les modifications à l'IAS 19 ont pour objectif de réduire la complexité et le fardeau liés à la comptabilisation de certaines cotisations des membres du personnel ou de tiers aux régimes à prestations définies, plus particulièrement lorsque ces contributions ne sont pas liées au nombre d'années de service des employés.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

iii) Modifications à l'IAS 32, Instruments financiers : Présentation

Les modifications à l'IAS 32 précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les modifications apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalant à un règlement net.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés.

iv) Modifications à l'IAS 36, Dépréciation d'actifs

Les modifications à l'IAS 36 imposent une obligation d'information concernant la valeur recouvrable des actifs dépréciés et exige d'autres informations concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés, dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications ont pour but de préciser l'intention originale de l'IASB de restreindre l'étendue de ces obligations d'information à la valeur recouvrable des actifs dépréciés fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés.

v) Modifications pour les entités d'investissement (Modifications à l'IFRS 10, États financiers consolidés, à l'IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, et à l'IAS 27, États financiers individuels)

Le document *Entités d'investissement* s'applique à une catégorie particulière d'entreprises qui répondent à la définition d'une entité d'investissement. Les modifications fournissent une exception aux dispositions sur la consolidation de l'IFRS 10 et exigent que les entités d'investissement évaluent certaines filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les modifications précisent également les obligations d'information des entités d'investissement.

Ces modifications n'auront aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société compte tenu que la Société ne se qualifie pas à titre d'entité d'investissement.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

- | | |
|--|--|
| • Albecour inc. ⁽¹⁾ | • Produits forestiers Temrex, société en commandite |
| • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. | • Rexforêt inc. |
| • Gestion forestière Lacroix inc. | • C.D.M.V. inc. |
| • Gestion La Madeleine inc. | • Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. |
| • IQ FIER inc. | • IQ Immigrants Investisseurs inc. |
| • Ressources Québec inc. ⁽²⁾ | |

(1) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur ses partenaires d'Aluminerie Alouette inc.

(2) Comprend les filiales SOQUEM inc. et Mine Arnaud inc.

ii) Participation dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Ces participations, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- **Entreprise commune** : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs et produits et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient des participations dans les entreprises communes significatives suivantes aux 31 mars 2014 et 2013 :

	Établissement	Participation
Aluminerie Alouette inc.	Québec, Canada	6,67 %
Projet Sept-Îles	Québec, Canada	61,77 %

Les entreprises communes œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais.

- **Coentreprise** : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, tel que décrite au point ii).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement, soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date; et
- les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

La Société a effectué les classements suivants :

Type d'instrument financier	Catégorie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances/Classés à la juste valeur par le biais du résultat net
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Emprunts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dettes à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Autres passifs financiers/Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les prêts sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou d'autre réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés attestés par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélée avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés au moyen de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues mais non identifiées, qui sont calculées par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulatif élevé ou qui présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément, 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) étant donné qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément;
- les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peut faire l'objet d'une reprise. Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doit être reprise au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts bancaires, créiteurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créiteurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Garanties

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

La provision pour créance douteuse relative aux honoraires de garantie à recevoir est établie de la même façon que celle sur les prêts.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture cumulée aux autres éléments du résultat global est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Crédoiteurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion et les bons de souscription, sont présentés avec le contrat hôte à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Placements ». Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net sous les rubriques « Coût des ventes » et « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

E) REVENUS

i) Chiffre d'affaires des activités poursuivies

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière et lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note 4C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

F) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

G) PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois mois et douze mois suivant la date d'acquisition.

H) STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	14 à 20 ans
Autres	1 an à 20 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

J) ACTIFS BIOLOGIQUES

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à la juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Contrat d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans
Licences et autres	3 à 20 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité dont la valeur est inférieure au coût du marché est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

i) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

L) AIDE GOUVERNEMENTALE

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est également admissible à une aide gouvernementale pour compenser les charges engagées pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes. Cette aide gouvernementale est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée sous la rubrique « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période où les charges sont engagées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

M) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'« unité génératrice de trésorerie ».

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une unité génératrice de trésorerie sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

N) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classification. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ». Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

O) ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

P) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

Q) AVANTAGES DU PERSONNEL**i) Salaires et avantages à court terme**

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Régimes généraux et obligatoires

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le coût des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : a) la date de modification ou de réduction du régime, b) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement au déficit et ne seront pas reclassées en résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels que déterminés au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de la période.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans le déficit à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures; ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

R) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont classés à titre de contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

5. ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONCTION

	2014	2013
PRODUITS		
Vente de biens	469 023	448 095
Vente de services	34 531	34 407
Produits nets de placements	531 478	482 617
Autres	266	294
	1 035 298	965 413
CHARGES		
Coût des ventes de biens et de services	436 886	407 737
Charges financières	405 232	342 300
	842 118	750 037
Frais généraux administratifs	105 688	100 866
Frais d'entreposage	15 667	14 918
Frais de vente	11 065	10 641
	132 420	126 425
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(24 077)	14 344
Résultat de l'exploitation des activités poursuivies	36 683	103 295
Résultat des activités abandonnées	1 221	(2 051)
Résultat net	37 904	101 244

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration comprennent :

	2014	2013
Salaires et autres avantages à court terme	81 950	79 624
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 30)	4 975	4 395
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 30)	4 477	6 018
	91 402	90 037

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. REVENUS FINANCIERS

REVENUS DE PLACEMENTS

	2014	2013
Intérêts sur les prêts	48 199	45 148
Intérêts sur les prêts dépréciés	8 673	1 673
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	5 051	5 719
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	108 027	108 120
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	3 609	3 923
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	42 122	10 394
Intérêts sur les autres placements	616	642
Honoraires de garantie	20 574	23 665
	236 871	199 284

VARIATION NETTE DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

	2014	2013
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	7 786	13 136
Placements dans des organismes de capital-risque	1 281	650
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées et de coentreprises	1 597	(9 381)
	10 664	4 405
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	5 151	(11 337)
	15 815	(6 932)

AUTRES REVENUS FINANCIERS

	2014	2013
Frais d'étude	5 242	4 783
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	7 294	9 255
Gain de change sur les instruments financiers	10 058	–
Autres	7 130	7 244
	29 724	21 282

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. CHARGES FINANCIÈRES**CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS IMMIGRANTS INVESTISSEURS**

	2014	2013
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	107 700	107 809
Honoraires d'intermédiaires financiers	48 074	53 382
Contributions financières non remboursables	54 245	56 306
	210 019	217 497

PERTE NETTE DE VALEUR SUR LES PLACEMENTS

	2014	2013
Dépréciation des placements disponibles à la vente	5 485	46 516
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	131 898	45 689
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	(11 199)	–
Perte sur les prêts et les garanties	56 963	11 719
Perte sur les montants recouvrables du gouvernement du Québec	6 612	11 598
Variation de la provision sur les engagements	(335)	3 780
Autres	(1 453)	1 223
	187 971	120 525

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2014	2013
Intérêts sur la dette à long terme	461	424
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	4 730	4 002
Gain de change sur les instruments financiers	–	(1 828)
Autres	2 051	1 680
	7 242	4 278

8. HONORAIRES DE GESTION – FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE. En vertu du décret 317-2014, daté du 26 mars 2014, la rémunération a été établie à un montant de 26,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (26,5 millions de dollars au 31 mars 2013).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le gain net de 1 221 000 \$ comptabilisé au titre des activités abandonnées au 31 mars 2014 (perte nette de 2 051 000 \$ au 31 mars 2013) représente le coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées par la Société.

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2014	2013
Encaisse	33 414	29 166
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 0,04 % à 1,13 %, échéant en avril et mai 2014	20 578	34 731
Dépôt à terme, taux de 1,15 %, échéant en juin 2014	4 500	11 420
Billets au porteur	–	6 698
Certificats de dépôt	–	1 960
Billets de trésorerie, de 1,10 % à 1,16 %, échéant en avril 2014	15 695	30 144
Bons du Trésor, de 0,88 % à 1,05 %, échéant entre avril et juin 2014	16 274	18 432
Obligations à taux fixes, de 1,15 % à 1,24 %, échéant en avril et mai 2014	4 453	1 022
Papiers commerciaux, de 1,00 % à 1,15 %, échéant en avril et mai 2014	11 307	–
	106 221	133 573

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2014	2013
Acceptations bancaires, de 1,06 % à 1,35 %, échéant entre avril 2014 et septembre 2014	66 399	6 495
Billets au porteur, de 1,14 % à 1,43 %, échéant entre avril 2014 et mars 2015	46 190	50 432
Certificats de dépôt, de 1,40 % à 1,63 %, échéant entre mai et octobre 2014	47 000	26 035
Billets de trésorerie, de 1,00 % à 1,16 %, échéant entre avril 2014 et mars 2015	58 658	15 467
Bons du Trésor, de 1,00 % à 1,23 %, échéant entre mai 2014 et mars 2015	86 114	115 067
Obligations à taux variables d'institutions financières, taux CDOR 3 mois plus 0,30 %, échéant en septembre 2014	4 005	14 800
Obligations à taux fixes, de 0,98 % à 1,56 %, échéant entre avril 2014 et mars 2015	243 189	304 935
Papiers commerciaux, taux de 1,18 %, échéant en juin 2014	2 594	–
	554 149	533 231

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. DÉBITEURS

	2014	2013
Créances clients	54 895	55 755
Créances clients – parties liées		
À recevoir des coentreprises	247	247
À recevoir des entreprises associées	2 231	2 091
Autres débiteurs	30 608	28 015
	87 981	86 108

13. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR

	2014	2013
Honoraires de garantie à recevoir	27 905	34 359
Provision cumulée pour pertes (note 17)	5 194	4 291
	22 711	30 068
Moins la tranche courante, nette de la provision	7 849	9 331
	14 862	20 737

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	10 363	11 135
De 1 an à 2 ans	6 238	7 814
De 2 à 3 ans	4 747	5 989
De 3 à 4 ans	3 467	4 604
De 4 à 5 ans	2 387	3 334
Plus de 5 ans	4 686	6 612
	31 888	39 488

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

	2014	2013
Moins de 30 jours	185	1 010
De 30 à 90 jours	1 110	311
Plus de 90 jours	19	236
	1 314	1 557

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. STOCKS

	2014	2013
Produits finis	42 205	44 522
Matières premières	7 040	5 292
Pièces consommables et de rechange	4 698	4 368
Produits en cours	1 057	971
Autres	1 549	1 417
	56 549	56 570

Au 31 mars 2014, les stocks comptabilisés au coût des ventes s'élevaient à 408 691 000 \$ (388 303 000 \$ au 31 mars 2013). Ce montant comprend une perte de valeur de 593 000 \$ (58 000 \$ au 31 mars 2013). Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la Société utilise les valeurs disponibles sur le marché au moment de l'estimation. La Société n'a pas comptabilisé de reprise de perte de valeur des stocks constatée antérieurement.

15. BILLETS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalent aux obligations du Québec de cinq ans.

	2014	2013
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,76 % à 3,64 %, échéant entre avril 2014 et mars 2019, valeur nominale de 4,9 milliards de dollars	4 588 467	4 028 350
Moins la tranche courante	853 630	541 677
	3 734 837	3 486 673

L'échéancier des billets à recevoir se détaille comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	853 630	541 677
De 1 an à 2 ans	812 225	828 557
De 2 à 3 ans	830 326	788 896
De 3 à 4 ans	1 078 216	812 129
De 4 à 5 ans	1 014 070	1 057 091
	4 588 467	4 028 350

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. PRÊTS

	2014	2013
Prêts		
Portant intérêt ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾		
Taux fixe	206 564	166 837
Taux variable	653 413	474 848
Sans intérêt	7 287	7 315
	867 264	649 000
Douteux	115 399	72 768
	982 663	721 768
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Prêts portant intérêt	(25 137)	(25 378)
Prêts sans intérêt	(1 299)	(412)
Prêts douteux	(73 277)	(47 442)
	(99 713)	(73 232)
	882 950	648 536
Moins la tranche courante, nette de la provision	245 479	112 132
	637 471	536 404

(1) Le tableau suivant présente les prêts, nets de la provision cumulée pour pertes, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

	2014			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	118 061	424 897	291 882	834 840
Prêts sans intérêt	115	5 873	-	5 988
Prêts douteux	3 610	18 559	19 953	42 122
	121 786	449 329	311 835	882 950
Rendement au taux effectif pondéré	7,65%	6,62%	6,44%	

	2013			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	56 968	299 534	259 805	616 307
Prêts sans intérêt	6 317	466	120	6 903
Prêts douteux	1 888	17 034	6 404	25 326
	65 173	317 034	266 329	648 536
Rendement au taux effectif pondéré	7,11%	6,93%	6,54%	

(2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 652 000 \$ au 31 mars 2014 (11 000 000 \$ au 31 mars 2013).

(3) Y compris les prêts accordés à des entreprises associées totalisant 33 600 000 \$ selon les conditions du marché au 31 mars 2014 (32 400 000 \$ au 31 mars 2013).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	244 849	132 618
De 1 an à 2 ans	202 692	126 953
De 2 à 3 ans	119 045	144 570
De 3 à 4 ans	172 401	71 553
De 4 à 5 ans	81 972	91 517
Plus de 5 ans	162 890	149 878
	983 849	717 089

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :

	2014	2013
Moins de 30 jours	3 484	1 828
De 30 à 90 jours	4 988	650
Plus de 90 jours	926	620
	9 398	3 098

17. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2012	74 225	3 935	69 348	4 603	152 111
Provision pour pertes	1 983	1 197	8 539	1 223	12 942
Recouvrements	4 219	1	124	-	4 344
Radiations	(7 195)	(842)	-	(97)	(8 134)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	(8 347)	-	(8 347)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	1 035	-	1 035
Solde au 31 mars 2013	73 232	4 291	70 699	5 729	153 951
Provision pour pertes	50 120	3 090	3 753	(1 453)	55 510
Recouvrements	708	-	70	-	778
Radiations	(24 347)	(2 187)	-	(613)	(27 147)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	(7 344)	-	(7 344)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	2 309	-	2 309
Solde au 31 mars 2014	99 713	5 194	69 487	3 663	178 057

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

Au 31 mars 2014, la provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 298 497 000 \$ pour les prêts (135 415 000 \$ au 31 mars 2013) et de 162 886 000 \$ pour les garanties (31 676 000 \$ au 31 mars 2013).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. PLACEMENTS

	2014	2013
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	94 369	87 411
Placements dans des organismes de capital-risque	9 241	10 419
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées et de coentreprises ⁽¹⁾	346 094	303 834
	449 704	401 664
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	28 803	10 134
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	608 088	552 399
Actions et parts de sociétés privées	16 302	57 627
Obligations et autres titres de créance	142 764	123 698
	767 154	733 724
Total des placements	1 245 661	1 145 522
Moins la tranche courante, nette de la provision	45 547	111 587
	1 200 114	1 033 935

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 65 108 000 \$ CA au 31 mars 2014 (103 279 000 \$ CA au 31 mars 2013) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 25 082 000 \$ CA au 31 mars 2014 (45 058 000 \$ CA au 31 mars 2013).

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

La Société détient des billets à terme à taux variable d'une valeur nominale qui se détaille comme suit :

	2014	2013
VAC2		
Actifs synthétiques		
Catégorie A-1	52 693	51 129
Catégorie A-2	32 448	32 408
Catégorie B	5 890	5 883
Catégorie C	2 821	2 771
Actifs inadmissibles	476	3 132
	94 328	95 323
VAC3		
Actifs traditionnels	31	43
Actifs inadmissibles	10 649	10 331
	10 680	10 374
Autres BTAA restructurés	3 896	3 896
	108 904	109 593

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2014, la Société a procédé à l'évaluation des billets à terme à taux variable. Lors de cette évaluation, la Société a revu ses hypothèses afin de tenir compte des nouvelles informations rendues disponibles et des changements survenus dans les conditions de marché du crédit. À ce titre, la Société considère qu'il existe un marché secondaire suffisamment actif pour qu'elle utilise les valeurs affichées dans l'établissement de la juste valeur des billets A-1, A-2, B et C. Pour ce qui est de l'évaluation des véhicules composés exclusivement d'actifs traditionnels et d'actifs inadmissibles, la juste valeur est basée sur une hiérarchie de prix qui utilise des indices de marché, les prix offerts par des courtiers et les transactions récentes.

À la suite de cette nouvelle évaluation, la Société a constaté une appréciation de valeur de 7 786 000 \$ au 31 mars 2014 (13 136 000 \$ au 31 mars 2013). Cette augmentation de la juste valeur au cours de l'exercice est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur des billets A-1, A-2, B et C sur les marchés secondaires.

L'estimation de la juste valeur des investissements en BTAA est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive des billets. Bien que la Société juge raisonnable l'estimation des justes valeurs comptabilisées, des modifications aux principales hypothèses, notamment des changements à la juste valeur des actifs sous-jacents, l'évolution de la liquidité sur les marchés secondaires pour les billets A-1, A-2, B et C et les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets au cours des prochains exercices. La valeur de marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation de la Société. L'effet possible d'une variation de ces valeurs serait une modification de la juste valeur estimée des investissements en BTAA. Une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 8 712 000 \$ au 31 mars 2014 (7 915 000 \$ au 31 mars 2013).

La variation des soldes des BTAA à l'état consolidé de la situation financière et la composition incluse sous la rubrique «Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net» à l'état consolidé des résultats se résument comme suit :

	Valeur nominale	Provision pour perte de valeur	Total
Solde au 1^{er} avril 2012	112 753	(38 180)	74 573
Remboursement de capital	(610)	–	(610)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	13 136	13 136
Radiations	(3 140)	3 140	–
Gain (perte) sur la variation de change	590	(278)	312
Solde au 31 mars 2013	109 593	(22 182)	87 411
Remboursement de capital	(2 538)	–	(2 538)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	7 786	7 786
Radiations	(822)	822	–
Gain (perte) sur la variation de change	2 671	(961)	1 710
Solde au 31 mars 2014	108 904	(14 535)	94 369

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Il n'y a aucun actif détenu en vue de la vente aux 31 mars 2014 et 2013.

Le 2 avril 2012, une filiale de la Société a cédé 49,96 % de sa participation dans Aluminerie Alouette inc. en contrepartie d'un montant de 186,0 millions de dollars américains. Un gain d'un montant de 97,9 millions de dollars a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013 sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres » relativement à cette transaction.

Au 31 mars 2012, les principales catégories d'actifs et de passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente, relatifs à la transaction du 2 avril 2012, étaient les suivantes :

Actifs détenus en vue de la vente

Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 113
Débiteurs	1 682
Stocks	12 576
Frais payés d'avance	867
Immobilisations corporelles	94 179
Immobilisations incorporelles	4 771
	<hr/>
	115 188

Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente

Créditeurs et charges à payer	4 342
Provisions	2 111
Dette à long terme	4 868
Subventions différées	8 059
Passif au titre des prestations définies	7 645
	<hr/>
	27 025

Éléments du cumul des autres éléments du résultat global liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente

Couverture des flux de trésorerie	720
Écarts de conversion	3 697
Écarts actuariels	4 072
	<hr/>
	8 489

20. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net et à l'état consolidé de la situation financière :

	2014	2013
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	(5 302)	18 229
Entreprises associées	(18 775)	(3 885)
	<hr/>	
	(24 077)	14 344
Quote-part des autres éléments du résultat global		
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	26 504	6 037
Entreprises associées	1 390	468
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence	-	(1 617)
	<hr/>	
	27 894	4 888
Participation dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	217 083	325 633
Entreprises associées	119 045	105 316
	<hr/>	
	336 128	430 949

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) COENTREPRISES

La Société détient une participation dans les coentreprises significatives suivantes :

	Établissement	Fin d'exercice	2014	2013
CEPSA Chimie Bécancour inc.	Québec, Canada	31 décembre	49,0%	49,0%
CEPSA Chimie Montréal, s.e.c.	Québec, Canada	31 décembre	49,0%	49,0%
Chimie ParaChem, s.e.c.	Québec, Canada	31 décembre	49,0%	49,0%

Ces coentreprises sont structurées sous forme d'entreprises privées pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché. La Société a un droit résiduel sur l'actif net. Ces participations constituent des investissements stratégiques dans le secteur pétrochimique pour la Société.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des coentreprises du secteur pétrochimique qui sont considérées comme étant individuellement significatives pour la Société. Comme ces entreprises œuvrent dans un même secteur et présentent des caractéristiques de risque et de rendement similaires, les informations financières résumées ont été regroupées. Ces informations financières reflètent les montants compris dans les états financiers de chacune des coentreprises (et non la quote-part de ces montants revenant à la Société), en tenant compte des ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables et des ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition :

	2014	2013
Actifs courants ⁽¹⁾	546 385	524 910
Actifs non courants	365 655	353 128
Passifs courants ⁽²⁾	(165 056)	(140 263)
Passifs non courants	(17 267)	(17 975)
Actifs nets	729 717	719 800
Pourcentage des titres de participation détenus par la Société	49,0%	49,0%
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	357 561	352 702

(1) Ce montant inclut la trésorerie et équivalents de trésorerie de 94 709 000 \$ au 31 mars 2014 (80 570 000 \$ au 31 mars 2013).

(2) Au 31 mars 2014, il n'y a aucun passif financier, à l'exclusion des créanciers et charges à payer ainsi que les provisions (88 000 \$ au 31 mars 2013).

	2014	2013
Produits	1 684 977	1 690 284
Revenus d'intérêts	18	1 810
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(41 425)	(25 808)
Charges d'intérêts	(361)	(307)
Charge d'impôt sur le résultat	(5 851)	(4 401)
Résultat net	(10 631)	37 202
Quote-part du résultat net revenant à la Société	(5 209)	18 229
Autres éléments du résultat global	54 090	12 321
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence	26 504	6 037
Résultat global	43 459	49 523
Quote-part du résultat global revenant à la Société	21 295	24 266
Dividendes versés à la Société	10 187	7 265

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les informations financières résumées présentées à la page précédente et la valeur comptable des intérêts de la Société dans ses coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

	2014	2013
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	357 561	352 702
Perte de valeur	115 000	-
Valeur comptable à l'état de la situation financière	242 561	352 702

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses coentreprises significatives qui présentait des indications objectives de dépréciation en raison de conditions difficiles de marché et de changements ayant un effet négatif sur l'entité. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs. Les flux monétaires futurs actualisés estimés varient entre 111 000 000 \$ et 222 000 000 \$ alors que les taux d'actualisation avant impôt utilisés varient entre 14,3% et 16,0%. Une variation des flux de trésorerie actualisés allant de 151 000 000 \$ à 189 000 000 \$, représentant les différentes hypothèses alternatives raisonnables les plus probables, et actualisés avec des taux d'actualisation avant impôt de 16,0% et 14,3% respectivement, donne lieu à des pertes potentielles allant de 100 000 000 \$ à 121 000 000 \$, démontrant que l'évaluation est sujette à des sources majeures d'incertitude. Une perte de valeur de 115 000 000 \$ au 31 mars 2014 (aucune au 31 mars 2013) a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement aux participations dans des coentreprises significatives.

La Société détient également des participations dans des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement. Ces participations sont dans les coentreprises suivantes :

	Établissement	Fin d'exercice	2014	2013
Kruger Wayagamack inc.	Québec, Canada	31 décembre	49,0%	49,0%
Pétromont s.e.c.	Québec, Canada	31 décembre	50,0%	50,0%
8668396 Canada inc.	Québec, Canada	31 mars	50,0%	0,0%

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises revenant à la Société qui ne sont pas considérées comme étant significatives sont comme suit :

	2014	2013
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises non significatives	(25 478)	(27 069)
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	(93)	-
du résultat net après impôt des activités abandonnées	1 555	(791)
Quote-part du résultat global	1 462	(791)

La Société n'a pas comptabilisé des pertes totalisant 4 850 000 \$ au 31 mars 2014 (8 542 000 \$ au 31 mars 2013), car elle n'a aucune obligation à l'égard de celles-ci. Le total des pertes cumulées non comptabilisées au 31 mars 2014 est de 43 822 000 \$ (38 972 000 \$ au 31 mars 2013).

Ces coentreprises ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. La Société n'a pris aucun engagement en capital envers ses participations dans des coentreprises et n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs. La Société cautionne les engagements de contrat de location pris par ses coentreprises pour un montant de 10 969 000 \$ au 31 mars 2014 (10 081 000 \$ au 31 mars 2013) et une marge de crédit non utilisée accordée par une banque au montant de 5 417 000 \$ au 31 mars 2014 (4 978 000 \$ au 31 mars 2013). La Société n'a contracté aucun passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) ENTREPRISES ASSOCIÉES

La Société détient des participations dans des entreprises associées qui ne sont pas significatives prises individuellement.

La Société détient une participation dans les entreprises associées suivantes :

	Établissement	Fin d'exercice	2014	2013
Congébec Logistique inc.	Québec, Canada	31 décembre	31,5%	31,5%
Groupe Emballage Spécialisé, s.e.c.	Québec, Canada	31 mai	35,0%	35,0%
Groupe Le Massif inc.	Québec, Canada	30 novembre	29,2%	29,2%
Gestion ACCEO inc.	Québec, Canada	31 décembre	28,7%	28,7%
Groupe Varitron inc.	Québec, Canada	31 août	28,3%	28,3%
MédiaMed Technologies inc.	Québec, Canada	31 décembre	28,6%	29,3%
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c. (1)	Québec, Canada	31 décembre	12,4%	12,4%
Solutions Abilis inc.	Québec, Canada	31 octobre	23,7%	23,7%
Stornoway Diamond Corporation	Québec, Canada	30 avril	33,0%	35,4%
Vision Globale A.R. Itée	Québec, Canada	31 janvier	25,9%	25,9%
Groupe Solotech inc.	Québec, Canada	28 février	25,0%	0,0%
Groupe Conseil OSI inc.	Québec, Canada	31 décembre	30,3%	0,0%
Groupe AGF inc. (1)	Québec, Canada	31 mars	7,7%	0,0%

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur ces entités en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci.

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des entreprises associées revenant à la Société qui ne sont pas considérées comme étant significatives sont comme suit :

	2014	2013
Valeur comptable des participations détenues dans des entreprises associées	119 045	105 316
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	(20 068)	(3 360)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	1 293	(525)
des autres éléments du résultat global	1 390	(1 149)
Quote-part du résultat global	(17 385)	(5 034)

Stornoway Diamond Corporation est la seule société associée détenue par la Société qui est cotée en Bourse. Le cours des actions de Stornoway Diamond Corporation au 31 mars 2014 est de 1,18 \$ par action (donnée de niveau 1 selon la hiérarchie de juste valeur), pour une juste valeur totalisant 68 312 000 \$ (37 360 000 \$ au 31 mars 2013).

La Société n'a pas comptabilisé des pertes totalisant 499 000 \$ au 31 mars 2014 (aucune au 31 mars 2013), car elle n'a aucune obligation à l'égard de celles-ci. Le total des pertes cumulées non comptabilisées au 31 mars 2014 est de 499 000 \$ (aucune au 31 mars 2013).

Les entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. La quote-part de la Société dans les engagements en capital de ces entreprises associées s'élève à 8 128 000 \$ au 31 mars 2014 (9 256 000 \$ au 31 mars 2013). La Société n'a contracté aucun passif éventuel en ce qui concerne ses entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, en raison du retard dans l'exécution de leurs plans d'affaires. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2014, la valeur d'utilité est basée sur une valeur de liquidation ordonnée (la valeur recouvrable était établie par l'actualisation des flux attendus en utilisant un taux d'actualisation avant impôt variant de 10,5 % à 16,7 % au 31 mars 2013). Des pertes de valeur totalisant 16 898 000 \$ au 31 mars 2014 (45 689 000 \$ au 31 mars 2013) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des entreprises associées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison de la hausse du cours boursier et des résultats d'une analyse de faisabilité. La valeur d'utilité a été estimée par l'actualisation des flux monétaires à un taux d'actualisation de 13,5 %. La reprise de valeur de 11 199 000 \$ au 31 mars 2014 a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à cette participation dans une entreprise associée.

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	30 816	38 028	163 130	13 616	1 640	29 949	277 179
Amortissement cumulé	–	14 715	62 048	4 156	–	21 399	102 318
Solde au 1^{er} avril 2012	30 816	23 313	101 082	9 460	1 640	8 550	174 861
Amortissement de l'exercice	–	(1 446)	(10 386)	(702)	–	(2 232)	(14 766)
Acquisitions	85	800	4 597	–	1 675	3 083	10 240
Perte de valeur	(2 220)	–	–	–	–	–	(2 220)
Effet de change	3	179	1 151	–	39	–	1 372
Cessions	(902)	(2)	–	–	–	(1 036)	(1 940)
Autres changements	–	(728)	1 509	–	(888)	(163)	(270)
	(3 034)	(1 197)	(3 129)	(702)	826	(348)	(7 584)
Coût	27 782	38 383	172 024	13 616	2 466	31 381	285 652
Amortissement cumulé	–	16 267	74 071	4 858	–	23 179	118 375
Solde au 31 mars 2013	27 782	22 116	97 953	8 758	2 466	8 202	167 277
Amortissement de l'exercice	–	(1 445)	(11 268)	(699)	–	(2 402)	(15 814)
Acquisitions	–	337	8 759	–	–	3 036	12 132
Perte de valeur	–	–	(10 530)	–	–	–	(10 530)
Effet de change	16	931	6 523	–	207	–	7 677
Cessions	–	–	(55)	–	–	(413)	(468)
Autres changements	–	(20)	102	–	(102)	(398)	(418)
	16	(197)	(6 469)	(699)	105	(177)	(7 421)
Coût	27 798	40 227	182 595	13 616	2 571	33 167	299 974
Amortissement cumulé	–	18 308	91 111	5 557	–	25 142	140 118
Solde au 31 mars 2014	27 798	21 919	91 484	8 059	2 571	8 025	159 856

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société n'a comptabilisé aucune perte de valeur sur certains terrains (2 220 000 \$ au 31 mars 2013) à la suite de la mise en place d'un nouveau plan d'aménagement forestier selon lequel la possibilité forestière et le stade de couvert forestier ont été revus à la baisse.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, en raison de retards dans l'atteinte des objectifs de production, la Société a déterminé que la valeur recouvrable de certains matériel et équipements était inférieure au coût. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité. La Société a utilisé un taux d'actualisation de 13,7 % pour estimer la valeur d'utilité de ces actifs. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 10 530 000 \$ sur ces actifs.

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2014	2013
Coût des ventes	23 356	14 156
Frais généraux	1 826	1 581
Frais d'administration	1 162	1 249
	26 344	16 986

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2014, les immobilisations en cours de construction se composaient de bâtiments d'une valeur de 339 000 \$ (326 000 \$ au 31 mars 2013) et de matériel et équipements d'une valeur de 2 232 000 \$ (2 140 000 \$ au 31 mars 2013). Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2014 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

22. ACTIFS BIOLOGIQUES

	Terrains boisés
Solde au 1^{er} avril 2012	65 649
Acquisitions	180
Cessions	(93)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	5 083
Solde au 31 mars 2013	70 819
Acquisitions	12
Cessions	(22)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	3 324
Solde au 31 mars 2014	74 133

Le bois d'œuvre exploitable comprend 455 158 hectares de plantations (455 158 en 2013) dont 81 % de résineux (81 % en 2013) et 19 % de feuillus (19 % en 2013) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2014	2013
Forêt mature (classe d'âge 70 ans et plus)	26,0%	26,0%
Forêt intermédiaire (classe d'âge 50 à 70 ans)	14,0%	14,0%
Forêt jeune (classe d'âge 10 à 30 ans)	10,0%	10,0%
Régénération	32,0%	32,0%
Improductif et non forestier	18,0%	18,0%

Le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 24 392 000 m³ (24 392 000 m³ en 2013). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 140 099 m³ (131 854 m³ en 2013) et a vendu des droits de coupe pour 108 060 m² (aucun en 2013). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 445 138 m³ (444 650 m³ en 2013). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2013-2014, la Société a procédé au reboisement de 481 274 plants (578 082 plants en 2013) et des travaux d'éclaircie précommerciale ont été effectués sur 12 403 hectares (977 hectares en 2013).

La juste valeur moins les coûts de vente des produits agricoles récoltés est de 6 601 000 \$ au 31 mars 2014 (5 606 000 \$ au 31 mars 2013).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- un taux d'actualisation de 6 % (6 % en 2013) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- une valeur marchande de bois sur pied entre 8,77 \$/m³ et 14,31 \$/m³ (7,51 \$/m³ et 14,25 \$/m³ en 2013) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2014;
- une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 689 187 m³ (689 187 m³ en 2013) par année pendant dix ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2000 à aujourd'hui).

B) RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Propriétés minières	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement d'électricité	Total
Coût	29 414	28 987	8 434	66 835
Amortissement cumulé	–	18 905	3 840	22 745
Solde au 1^{er} avril 2012	29 414	10 082	4 594	44 090
Amortissement de l'exercice	–	(1 799)	(444)	(2 243)
Acquisitions générées à l'interne	9 607	–	–	9 607
Autres acquisitions	12 000	2 505	–	14 505
Radiation et perte de valeur	(597)	–	–	(597)
Reprise de perte de valeur	193	–	–	193
Autres changements	(22)	(30)	68	16
	21 181	676	(376)	21 481
Coût	50 595	31 492	8 573	90 660
Amortissement cumulé	–	20 734	4 355	25 089
Solde au 31 mars 2013	50 595	10 758	4 218	65 571
Amortissement de l'exercice	–	(1 941)	(469)	(2 410)
Acquisitions générées à l'interne	10 186	57	413	10 656
Autres acquisitions	–	484	–	484
Radiation et perte de valeur	(583)	–	–	(583)
Cessions	–	(418)	–	(418)
Autres changements	12	(125)	351	238
	9 615	(1 943)	295	7 967
Coût	60 210	30 651	9 744	100 605
Amortissement cumulé	–	21 836	5 231	27 067
Solde au 31 mars 2014	60 210	8 815	4 513	73 538

La charge d'amortissement, les reprises de valeur et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2014	2013
Coût des ventes	746	721
Frais généraux	1 637	1 269
Frais d'administration	610	657
	2 993	2 647

Les informations financières résumées relativement aux activités de prospection et d'évaluation de ressources minières sont les suivantes :

	2014	2013
Actifs totaux	122 654	102 355
Passifs totaux	34 796	31 850
Charges opérationnelles	(919)	(36 845)
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(3 240)	(4 085)
Activités d'investissement	(30 558)	(32 168)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24. EMPRUNTS BANCAIRES

Au 31 mars 2014, la Société n'a aucun emprunt bancaire. Au 31 mars 2013, la Société avait un emprunt bancaire garanti portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3 %. Cet emprunt bancaire était garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur les créances clients, dont la valeur comptable nette s'élevait à 21 288 000 \$ et sur les stocks, dont la valeur comptable nette s'élevait à 24 737 000 \$.

En date du 31 mars 2014, la Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés, mais non utilisés totalisant 253 182 000 \$ (219 963 000 \$ au 31 mars 2013), portant intérêt à un taux préférentiel de 3 %, renouvelables annuellement. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 118 510 000 \$ au 31 mars 2014 (114 417 000 \$ au 31 mars 2013).

25. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
Comptes fournisseurs et frais courus	73 576	71 101
Autres	4 295	1 243
	77 871	72 344

26. DETTE À LONG TERME

	2014	2013
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2014 et mars 2019, valeur nominale de 4,8 milliards de dollars (taux effectifs de 1,76 % à 3,64 %) ⁽¹⁾	4 564 313	4 000 564
Montant dû au Fonds du développement économique sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,4 %)	3 602	3 323
Montant dû au Fonds du développement économique sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,2 %)	2 159	1 977
Autres	389	621
	4 570 463	4 006 485
Moins la tranche courante	838 841	528 521
	3 731 622	3 477 964

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	852 590	536 632
De 1 an à 2 ans	841 727	857 790
De 2 à 3 ans	874 063	842 927
De 3 à 4 ans	1 156 968	876 863
De 4 à 5 ans	1 118 400	1 157 586
Plus de 5 ans	4 002	3 323
	4 847 750	4 275 121

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Solde au 1^{er} avril 2012	14 019
Subventions reçues au cours de la période	682
Amortissement de l'exercice	(478)
Radiation	(108)
Autres	3
Solde au 31 mars 2013	14 118
Subventions reçues au cours de la période	351
Amortissement de l'exercice	(478)
Autres	313
Solde au 31 mars 2014	14 304

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

28. PROVISIONS

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2012	8 276	–	366	8 642
Provisions constituées	70	3 780	26	3 876
Provisions utilisées	(489)	–	(78)	(567)
Provisions renversées	616	–	(63)	553
Effet de la désactualisation	525	–	5	530
Solde au 31 mars 2013	8 998	3 780	256	13 034
Provisions constituées	1 904	–	2	1 906
Provisions utilisées	(1 031)	–	–	(1 031)
Provisions renversées	–	(335)	–	(335)
Effet de la désactualisation	121	–	5	126
Solde au 31 mars 2014	9 992	3 445	263	13 700
Solde au 31 mars 2013				
Courant	1 302	–	–	1 302
Non courant	7 696	3 780	256	11 732
	8 998	3 780	256	13 034
Solde au 31 mars 2014				
Courant	1 300	–	–	1 300
Non courant	8 692	3 445	263	12 400
	9 992	3 445	263	13 700

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de 1 an à 23 ans, période estimée sur la durée d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 11 236 000 \$ au 31 mars 2014 (9 736 000 \$ au 31 mars 2013). Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2015	1 316
2016	2 347
2017	1 079
2018	4 063
2019 et années subséquentes	2 431
	11 236

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2015	2,05% – 3,87%
2016	2,05% – 3,86%
2017	2,05% – 3,89%
2018	2,05% – 4,13%
2019 et années subséquentes	2,05% – 4,16%

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	2014	2013
Garanties		
D'emprunt	357 951	408 946
D'engagement financier	128 458	131 857
	486 409	540 803
Passif au titre de la garantie		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	(30 836)	(41 698)
Garanties d'engagement financier	(10 614)	(14 230)
	(41 450)	(55 928)
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Garanties d'emprunt	(47 526)	(48 824)
Garanties d'engagement financier	(21 961)	(21 875)
	(69 487)	(70 699)
Passif au titre de la garantie	(110 937)	(126 627)
Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie	375 472	414 176
	2014	2013
Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance		
Moins de 1 an	111 174	76 385
De 1 an à 2 ans	42 328	48 350
De 2 à 3 ans	43 465	39 078
De 3 à 4 ans	56 307	58 867
De 4 à 5 ans	44 263	74 551
Plus de 5 ans	188 872	243 572
	486 409	540 803

Au 31 mars 2014, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 1 589 000 \$ (3 900 000 \$ au 31 mars 2013), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 100 000 \$ (400 000 \$ au 31 mars 2013).

30. AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à cotisations définies

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur et conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations déterminées aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élevaient à 4 975 000 \$ au 31 mars 2014 (4 395 000 \$ au 31 mars 2013).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Régimes à prestations définies

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. La Société offre également d'autres avantages sociaux, principalement composés de différents régimes d'assurance collective, qui ne sont toutefois pas capitalisés. La Société s'attend à ce que des cotisations de 2 893 000 \$ (3 986 000 \$ au 31 mars 2013) soient versées pour tous ces régimes au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de pension qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs du fonds.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que : le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

Risque de placement

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprise de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2014, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs des régimes sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des titres d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2014	2013
Obligations au titre des prestations définies				
Solde au début	86 887	10 740	97 627	106 090
Disposition (note 19)	–	–	–	(16 974)
Coût des services rendus au cours de la période	3 263	424	3 687	3 620
Cotisations versées par les participants aux régimes	734	–	734	744
Coût financier	3 668	465	4 133	3 950
Prestations versées	(2 449)	(198)	(2 647)	(3 862)
Réévaluations				
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	5 511	875	6 386	–
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(4 667)	(1 408)	(6 075)	1 915
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(556)	(13)	(569)	167
Coût des services passés	–	(1 068)	(1 068)	1 961
Autres	534	(18)	516	16
Solde à la fin	92 925	9 799	102 724	97 627
Juste valeur des actifs des régimes				
Solde au début	65 208	–	65 208	68 711
Disposition (note 19)	–	–	–	(9 329)
Produit d'intérêts	2 404	–	2 404	3 548
Cotisations versées par l'employeur	3 881	–	3 881	3 593
Cotisations versées par les participants aux régimes	734	–	734	744
Prestations versées	(2 449)	–	(2 449)	(3 701)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	7 636	–	7 636	1 651
Autres	–	–	–	(9)
Solde à la fin	77 414	–	77 414	65 208
Effet du plafond de l'actif				
Solde au début	2 400	–	2 400	–
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	7 082	–	7 082	2 400
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	101	–	101	–
Solde à la fin	9 583	–	9 583	2 400
Passif au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés	(69 609)	–	(69 609)	(65 884)
Régimes non capitalisés	(23 316)	(9 799)	(33 115)	(31 743)
Juste valeur des actifs des régimes	77 414	–	77 414	65 208
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(9 583)	–	(9 583)	(2 400)
Autres	–	–	–	48
	(25 094)	(9 799)	(34 893)	(34 771)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2014	2013
Fonds d'actions canadiennes	30,9%	29,2%
Fonds d'actions étrangères	34,0%	32,0%
Fonds d'obligations	33,2%	33,3%
Autres	1,9%	5,5%
	100,0%	100,0%

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible selon le portefeuille de référence établie par la politique de placement du régime se détaille comme suit :

- Obligations canadiennes – long terme 39,0%
- Actions canadiennes, grande capitalisation 25,5%
- Actions canadiennes, petite capitalisation 5,0%
- Actions étrangères 30,5%

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

La charge au titre des régimes à prestations définies se compose comme suit :

			2014	2013
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Total
Coût des services rendus	3 263	424	3 687	3 645
Intérêts nets	1 365	465	1 830	402
Coût des services passés	–	(1 068)	(1 068)	1 971
Autres	–	28	28	–
	4 628	(151)	4 477	6 018

La charge au titre des régimes à prestations définies a été comptabilisée sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2014	2013
Coût des ventes	1 458	1 034
Frais généraux	429	418
Frais d'administration	2 590	4 566
	4 477	6 018

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

			2014	2013
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	7 348	546	7 894	(432)
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(7 082)	–	(7 082)	(2 400)
	266	546	812	(2 832)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles sont comme suit :

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	4,43 %	4,48 %	4,17 %	4,13 %
Taux de croissance de la rémunération	3,10 %	3,14 %	3,31 %	3,31 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	4,82 %	s.o.	5,10 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	22	19	21	17
Femmes	25	24	27	23
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	28	27	26	25
Femmes	30	30	27	27

Au 31 mars 2014, la duration moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 17 ans (17 ans au 31 mars 2013).

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars 2014, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des prestations définies, aurait l'impact suivant sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES RÉGIMES	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(13 180)	17 345	(1 433)	1 838
Taux de croissance de la rémunération	2 907	(2 644)	19	(19)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 571	1 252
Mortalité	1 545	(1 545)	297	289

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31. AUTRES PASSIFS

	2014	2013
Revenus différés	3 779	3 816
Passif au titre des engagements	82	201
Instruments financiers dérivés	7 624	929
Autres	639	702
	12 124	5 648
Moins la portion courante	922	157
	11 202	5 491

32. CAPITAL SOCIAL

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 \$ l'action :

4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote totalisant 4 milliards de dollars.

	2014	2013
Émis et entièrement libéré :		
3 073 340 actions ordinaires	3 073 340	3 073 340

33. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements;
- contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires et de la dette à long terme de ses filiales ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (voir note 24).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles se détaille comme suit :

	2014	2013
Débiteurs	(4 519)	(9 889)
Stocks	1 409	2 371
Frais payés d'avance	544	(326)
Créditeurs et charges à payer	7 171	(12 226)
	4 605	(20 070)

Au 31 mars 2014, des immobilisations corporelles d'un montant de 63 000 \$ (556 000 \$ au 31 mars 2013) et de 232 000 \$ (284 000 \$ au 31 mars 2013) sont respectivement incluses dans les créditeurs et charges à payer et dans la dette à long terme.

35. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

36. ENGAGEMENTS

A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple non résiliables, à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à cinq ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats sont comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	1 680	1 634
De 1 an à 5 ans	2 909	4 787
Plus de 5 ans	-	1
	4 589	6 422

Au 31 mars 2014, un montant de 6 907 000 \$ (6 715 000 \$ au 31 mars 2013) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net.

B) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun de FIER Partenaires, dans les Fonds-Soutien et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2014	2013
Engagements de financement		
Ententes autorisées		
Prêts	18 702	44 776
Garanties	11 936	16 162
Contributions financières	1 930	2 305
	32 568	63 243
Ententes acceptées par les clients		
Prêts ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	229 828	273 724
Garanties	125 774	148 296
Contributions financières	129 143	135 976
	484 745	557 996
Engagements d'investissement		
Souscription d'actions et convention d'apports	334	-
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions	-	1 272
FIER Partenaires, s.e.c.	28 406	34 467
Fonds-Soutien	-	2 000
Organismes de capital-risque	108 404	166 243
	137 144	203 982
	654 457	825 221

(1) Y compris un montant de 9,1 millions de dollars au 31 mars 2014 (14,7 millions de dollars au 31 mars 2013) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 3,49 % et 12,80 % (entre 3,40 % et 14,00 % au 31 mars 2013) et qui ont une durée qui varie entre octobre 2014 et novembre 2037 (entre avril 2014 et novembre 2037 au 31 mars 2013).

(2) Y compris un montant de 120,7 millions de dollars au 31 mars 2014 dont les taux d'intérêt sont variables (159,0 millions de dollars au 31 mars 2013).

(3) Y compris un montant de 100,0 millions de dollars dont les taux d'intérêt ne sont pas encore établis au 31 mars 2014 (100,0 millions de dollars au 31 mars 2013).

C) ENGAGEMENTS À LONG TERME

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 15 746 000 \$ au 31 mars 2014 (15 272 000 \$ au 31 mars 2013) et de matières premières et autres totalisant 12 915 000 \$ au 31 mars 2014 (9 976 000 \$ au 31 mars 2013).

D) VENTES D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2014, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 45 900 000 \$ (39 819 000 \$ au 31 mars 2013) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

37. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

2014

	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	16 793	–	89 428	–	106 221
Placements temporaires	–	–	–	554 149	–	554 149
Débiteurs	322	–	–	87 659	–	87 981
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	22 711	–	22 711
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 588 467	–	4 588 467
Prêts	–	–	–	882 950	–	882 950
Placements	28 803	449 704	767 154	–	–	1 245 661
	29 125	466 497	767 154	6 225 364	–	7 488 140
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	535	535
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	77 871	77 871
Dette à long terme	–	–	–	–	4 570 463	4 570 463
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	481 317	481 317
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	110 937	110 937
Autres passifs	7 624	–	–	–	–	7 624
	7 624	–	–	–	5 241 123	5 248 747

2013

	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	23 795	–	109 778	–	133 573
Placements temporaires	–	–	–	533 231	–	533 231
Débiteurs	339	–	–	85 769	–	86 108
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	30 068	–	30 068
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 028 350	–	4 028 350
Prêts	–	–	–	648 536	–	648 536
Placements	10 134	401 664	733 724	–	–	1 145 522
	10 473	425 459	733 724	5 435 732	–	6 605 388
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	3 110	3 110
Emprunts bancaires	–	–	–	–	3 126	3 126
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	72 344	72 344
Dette à long terme	–	–	–	–	4 006 485	4 006 485
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	415 317	415 317
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	126 627	126 627
Autres passifs	929	–	–	–	–	929
	929	–	–	–	4 627 009	4 627 938

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

La Société utilise le cours du marché (cours acheteur ou vendeur), lorsqu'il est disponible, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. S'il n'existe pas de marché ou si le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société détermine la juste valeur initiale au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien qu'elle porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la Vice-présidence principale au soutien et au suivi des investissements, sujet à l'approbation de la Vice-présidence principale, direction financière et gestion des risques.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées par le marché.
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur à la fin de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit.

Au cours des exercices 2014 et 2013, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

La Société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des découverts bancaires, des emprunts bancaires, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochait de sa juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Il ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

2014

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	16 793	16 793	15 805	988	–
Placements temporaires ⁽²⁾	554 149	554 149	–	554 149	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	322	322	–	322	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	22 711	24 848	–	–	24 848
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 588 467	4 651 348	–	4 651 348	–
Prêts ⁽⁵⁾	882 950	928 410	–	–	928 410
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	94 369	94 369	–	94 369	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	9 241	9 241	25	–	9 216
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées ⁽⁷⁾	346 094	346 094	1 415	29	344 650
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	28 803	28 803	419	–	28 384
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse ⁽⁹⁾	608 088	608 088	608 088	–	–
Actions participantes de sociétés privées ⁽¹⁰⁾	16 302	16 302	–	–	16 302
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	142 764	142 764	7 989	134 775	–
	7 311 053	7 421 531	633 741	5 435 980	1 351 810
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹²⁾	4 570 463	4 638 757	–	4 638 757	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	110 937	94 453	–	–	94 453
Autres passifs ⁽¹⁴⁾	7 624	7 624	–	7 624	–
	4 689 024	4 740 834	–	4 646 381	94 453

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2013

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	23 795	23 795	12 203	11 592	–
Placements temporaires ⁽²⁾	533 231	533 231	–	533 231	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	339	339	–	339	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	30 068	31 258	–	–	31 258
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 028 350	4 114 617	–	4 114 617	–
Prêts ⁽⁵⁾	648 536	700 633	–	–	700 633
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	87 411	87 411	–	87 411	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	10 419	10 419	1 856	–	8 563
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées ⁽⁷⁾	303 834	303 834	1 388	65	302 381
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	10 134	10 134	1 462	408	8 264
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse ⁽⁹⁾	552 399	552 399	552 399	–	–
Actions participantes de sociétés privées ⁽¹⁰⁾	57 627	57 627	–	–	57 627
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	123 698	123 698	–	123 698	–
	6 409 841	6 549 395	569 308	4 871 361	1 108 726
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹²⁾	4 006 485	4 098 847	–	4 098 847	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	126 627	118 116	–	–	118 116
Autres passifs ⁽¹⁴⁾	929	929	–	929	–
	4 134 041	4 217 892	–	4 099 776	118 116

La juste valeur des instruments financiers figurant au tableau précédant est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) Lorsque ces instruments financiers sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est établie par l'utilisation de prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4, à la rubrique « Garanties ».
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4, à la rubrique « Prêts ».
- (6) Les méthodes ainsi que les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des BTAA sont décrites à la note 18.
- (7) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basé sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, tel qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.
- (8) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie, du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument.
- (9) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés.
- (10) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, la capitalisation des flux monétaires ou bénéfiques, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du BAIIA et autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (11) La juste valeur des obligations et autres titres de créance est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (12) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (13) La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4, à la rubrique « Garanties ».
- (14) La juste valeur des autres passifs relatifs à des passifs financiers est estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et classés au niveau 3 est comme suit :

	Actions de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
Solde au 1^{er} avril 2012	56 922	13 702	284 522	355 146
Perte comptabilisée au résultat net	(1 592)	(9 096)	(8 693)	(19 381)
Gain comptabilisé au résultat global	2 792	–	–	2 792
Acquisitions	5 111	3 658	62 913	71 682
Dispositions	(5 606)	–	(27 798)	(33 404)
Solde au 31 mars 2013	57 627	8 264	310 944	376 835
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(24)	9 096	1 569	10 641
Perte comptabilisée au résultat global	(2 461)	–	–	(2 461)
Acquisitions	6 650	11 123	80 901	98 674
Dispositions	(45 490)	(99)	(130)	(45 719)
Distributions	–	–	(39 418)	(39 418)
Solde au 31 mars 2014	16 302	28 384	353 866	398 552

Les gains nets latents comptabilisés au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 10 641 000 \$ au 31 mars 2014 (19 381 000 \$ au 31 mars 2013). Au 31 mars 2014, des gains nets de 10 665 000 \$ (perte de 17 789 000 \$ au 31 mars 2013) sont présentés sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » et une perte de 24 000 \$ (1 592 000 \$ au 31 mars 2013) sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net.

D) SENSIBILITÉ DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3**i) Actions de sociétés privées**

L'évaluation de la juste valeur des actions de sociétés privées est principalement sensible au taux d'actualisation. Certains paramètres utilisés dans les méthodes d'évaluation de la juste valeur, dont le taux d'actualisation, sont influencés par 1) les conditions de marché en vigueur à la date d'évaluation dont, entre autres, les taux d'intérêt des obligations du Canada, les écarts de crédit ainsi que l'évolution des sociétés publiques comparables, 2) les conditions propres à chacun des secteurs d'activité et 3) les conditions propres à chacune des entreprises. Au 31 mars 2014, le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé pour l'établissement de la juste valeur est de 15,0 % (10,8 % au 31 mars 2013).

Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation. Un changement de 1 % du taux aurait les effets suivants sur la juste valeur des actions de sociétés privées :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	94	(82)

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 est évaluée à l'aide du modèle Black-Scholes et de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

Aux fins de l'application du modèle Black-Scholes, la volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité des actions sous-jacentes à l'instrument, obtenue à partir de leurs cours historiques et constitue une donnée non observable significative. La moyenne pondérée des volatilités utilisées aux fins de l'évaluation des instruments financiers dérivés est de 56,0 % au 31 mars 2014 (60,9 % au 31 mars 2013). Plus la volatilité est élevée, plus la juste valeur de l'instrument financier augmente.

Un changement de 1 % du taux aurait les effets suivants sur la juste valeur des instruments financiers :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net suite à une variation du taux de volatilité	25	(25)
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net suite à une variation du taux d'actualisation	(89)	96

iii) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	10 616	(10 616)

38. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations du marché. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur son résultat net et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux placements tels que les BTAA et à certains placements dans des organismes de capital-risque, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille des investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2014	2013
À l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	106 221	133 573
Placements temporaires	554 149	533 231
Débiteurs	87 981	86 108
Honoraires de garantie à recevoir	22 711	30 068
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	4 588 467	4 028 350
Prêts	882 950	648 536
Placements ⁽¹⁾	584 454	523 506
	6 826 933	5 983 372
Hors bilan		
Garanties	375 472	414 176
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	229 828	273 724
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	125 774	148 296
Engagements d'investissement	169 775	203 982
	900 849	1 040 178
	7 727 782	7 023 550

(1) Comprend les BTAA, les placements dans des organismes de capital-risque, les placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées et de coentreprises et les obligations et autres titres de créances, excluant les titres cotés classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité du Québec ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances clients dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars est comme suit :

	2014	2013
Courants	58 089	55 851
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	1 089	1 011
En souffrance depuis 61 à 90 jours	75	689
En souffrance depuis plus de 90 jours	2 404	7 350
	61 657	64 901
Moins la provision pour pertes sur créances	4 284	6 808
	57 373	58 093

Les variations du compte de provision pour pertes sur créances sont comme suit :

	2014	2013
Solde au début	6 808	5 660
(Reprise) perte de valeur comptabilisée au résultat net	(2 524)	1 148
Solde à la fin	4 284	6 808

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2014, 43 % (37 % au 31 mars 2013) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Le classement des prêts selon le risque de crédit lié au client, basé sur le système de notation de la Société, est le suivant :

	2014	2013
Risque de crédit lié au client		
Faible	236 799	228 427
Moyen	598 178	373 640
Élevé	47 973	46 469
Total des prêts	882 950	648 536

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société détient des sûretés et des cautions pour les prêts et les garanties de sorte que son exposition maximale au risque de crédit se détaille comme suit :

	2014	2013
Prêts	882 950	648 536
Sûretés et cautions	(298 497)	(247 332)
Exposition maximale au risque de crédit	584 453	401 204
Garanties	375 472	414 176
Sûretés et cautions	(162 886)	(31 676)
Exposition maximale au risque de crédit	212 586	382 500

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que les obligations hors bilan. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

	2014					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état de la situation financière						
Découverts bancaires	535	-	-	-	-	535
Emprunts bancaires	-	-	-	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	77 871	-	-	-	-	77 871
Avances du gouvernement du Québec	481 317	-	-	-	-	481 317
Dettes à long terme	852 590	1 715 790	2 275 368	4 002	-	4 847 750
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	-	-	-	-	110 937	110 937
Autres passifs	923	6 801	640	-	-	8 364
	1 413 236	1 722 591	2 276 008	4 002	110 937	5 526 774
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	370 709	99 951	53 906	1 356	235 393	761 315
Garanties ⁽¹⁾	-	-	-	-	375 472	375 472
	370 709	99 951	53 906	1 356	610 865	1 136 787
	1 783 945	1 822 542	2 329 914	5 358	721 802	6 663 561

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2013

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers						
inscrits à l'état de la situation financière						
Découverts bancaires	3 110	–	–	–	–	3 110
Emprunts bancaires	3 126	–	–	–	–	3 126
Créditeurs et charges à payer	72 344	–	–	–	–	72 344
Avances du gouvernement du Québec	415 317	–	–	–	–	415 317
Dette à long terme	536 632	1 700 717	2 034 449	3 323	–	4 275 121
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	126 627	126 627
Autres passifs	198	121	1 208	–	–	1 527
	1 030 727	1 700 838	2 035 657	3 323	126 627	4 897 172
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	453 258	154 428	46 787	–	235 095	889 568
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	414 176	414 176
	453 258	154 428	46 787	–	649 271	1 303 744
	1 483 985	1 855 266	2 082 444	3 323	775 898	6 200 916

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements comprennent les engagements de financement et d'investissement de 654,5 millions de dollars, les engagements à long terme de 28,7 millions de dollars, les autres engagements de 45,9 millions de dollars et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 32,2 millions de dollars.

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

La VaR est établie pour les actifs financiers cotés sur un marché. Les actifs couverts par cette évaluation du risque du marché sont de 765 625 000 \$ au 31 mars 2014 (707 799 000 \$ au 31 mars 2013).

Au 31 mars, la VaR est comme suit :

	2014	2013
Taux d'intérêt	(323)	(357)
Taux de change	(1 918)	(1 266)
Cours boursiers	(15 810)	(17 944)
Diversification ⁽¹⁾	2 280	2 325
	(15 771)	(17 242)

(1) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux BTAA, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Au 31 mars 2014, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque totalise 1 127 061 000 \$ (1 151 448 000 \$ au 31 mars 2013).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt est comme suit :

	2014	2013
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	11 270	12 039
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	(11 270)	(12 032)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain.

L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2014		
	CAD	USD	EUR
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	193	1 482	10
Débiteurs	491	1 228	-
Intérêts à recevoir sur prêts	-	102	-
Honoraires de garantie à recevoir	-	87	-
Titres de créance disponibles à la vente	-	475	-
Prêts et créances	-	235 153	-
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	-	9 094	-
BTAA	-	22 858	-
	684	270 479	10
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	1 933	480	217
Dette à long terme	5 761	-	-
Autres passifs	7 066	244	-
Exposition nette	(14 076)	269 755	(207)

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013		
	CAD	USD	EUR
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	301	2 455	1 164
Débiteurs	497	1 758	3
Honoraires de garantie à recevoir	–	256	–
Titres de créance disponibles à la vente	–	48 065	–
Prêts et créances	–	246 085	–
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	–	10 390	–
BTAA	–	21 479	–
	798	330 488	1 167
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	1 215	369	35
Dette à long terme	5 300	–	–
Autres passifs	9 581	930	–
Exposition nette	(15 298)	329 189	1 132

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec le dollar américain et l'euro, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'impact aurait été le suivant :

	2014	2013
Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien		
Impact sur le résultat net	(10 191)	(10 698)
Impact sur le résultat global	(16 002)	(29 530)
Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien		
Impact sur le résultat net	10 191	10 693
Impact sur le résultat global	16 002	29 513

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée aux encaissements en dollars américains et en euros de dividendes, d'intérêts et de capital sur les prêts qui totalisent 95 673 000 \$, la Société utilise des contrats de change à terme. Au 31 mars 2014, ces contrats de change à terme visent la vente de 92 263 000 \$ US (99 680 000 \$ US et 11 107 000 euros au 31 mars 2013). Leurs échéances varient de 1 à 41 mois à des taux \$ US/\$ CA variant de 0,9995 à 1,0488.

La Société a désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie certains de ces contrats de change à terme visant la vente de 24 291 000 \$ US, dont respectivement 1 226 000 \$ US, 1 226 000 \$ US, 1 226 000 \$ US et 20 613 000 \$ US seront vendus au cours des exercices se terminant les 31 mars 2015, 2016, 2017 et 2018 respectivement. Ces contrats de change à terme couvrent l'exposition de la Société à la fluctuation des taux de change liée aux paiements d'intérêts et de capital libellés en dollars américains de prêts totalisant 25 476 000 \$. Au 31 mars 2014, la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie s'élève à (1 710 000 \$). Aucune inefficacité n'a été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

39. PARTIES LIÉES

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Toutes les opérations entre les parties liées sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles étaient effectuées avec des parties non liées.

À ce titre, au 31 mars 2014, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 167 783 000 \$ (63 475 000 \$ au 31 mars 2013) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant à recevoir de 10 971 000 \$ (5 780 000 \$ au 31 mars 2013). Ces montants, incluant les sommes perçues relativement aux agences de mise en valeur de forêt privée qui se chiffrent à 6 915 000 \$ au 31 mars 2014 (6 915 000 \$ au 31 mars 2013), sont présentés au montant net aux résultats nets. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

A) MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à compter du 1^{er} avril 2011, les pertes et les manques à gagner, en vertu de certains programmes qui existaient avant la fusion et qui ont été transférés à la Société, sont des obligations de celle-ci. À cette date, ces programmes continuent à s'appliquer à toute aide financière accordée conformément à ceux-ci, jusqu'à l'échéance de cette aide. Les pertes et les manques à gagner qui pourraient résulter de l'aide accordée conformément à ces programmes font l'objet d'une indemnisation partielle par le gouvernement du Québec. Les pertes et les manques à gagner ont été évalués à la date de la fusion. Cette évaluation peut être révisée jusqu'au 31 mars 2016, au moment où le gouvernement fixe la rémunération de la Société. Au 31 mars 2014, le montant recouvrable du gouvernement du Québec totalise 30 137 000 \$ (45 059 000 \$ au 31 mars 2013).

B) AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministère des Finances en vertu de décrets. Au 31 mars 2014, le solde des avances totalise 481 317 000 \$ (415 317 000 \$ au 31 mars 2013). Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande.

C) PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2014	2013
Avantages du personnel à court terme	4 939	3 281
Autres avantages postérieurs à l'emploi	1 017	1 637
	5 956	4 918

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

40. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 9 avril 2014, la Société a conclu une entente d'engagement relative au financement à caractère exécutoire avec Stornoway Diamond Corporation pour la construction du projet diamantifère Renard. L'entente prévoit des engagements financiers de 120 000 000 \$ de la part de la Société.

L'opération de financement permettra à Stornoway Diamond Corporation de lever 972 000 000 \$ représentant un montant supérieur au montant requis selon la dernière étude de faisabilité.

Suite à ce financement, la participation de la Société dans l'entreprise associée passera de 33,0 % à environ 7,9 %.

La direction considère encore avoir une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise considérant le nombre de votes au conseil d'administration et les droits de vote combinés à ceux des autres parties liées pour lesquelles la Société prend les décisions.

